

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 11 au 17 février 2011 - N° 6351 - 60^{ème} année



La Corse, en panne !

depuis le 31 janvier 2011

Francis Croce sera candidat dans le Campuloru-Moriani

Francis Croce, élu municipal de la commune de Santa Lucia di Moriani, s'est officiellement déclaré candidat aux prochaines élections cantonales du Campuloru-Moriani.

Il brigue pour la première fois les suffrages d'une élection cantonale et bénéficie de l'investiture de **Femu a Corsica**, qui entend ainsi poursuivre la dynamique amorcée aux territoriales. **Francis Croce** a aussi le soutien d'**Europe Ecologie-Les Verts**. Il est le deuxième candidat déclaré pour ces prochaines élections dans le **Campuloru-Moriani**, **Pierre-Louis Nicolai**, candidat à sa propre succession. Lors d'une récente réunion à **Moriani-Plage**, entouré de militants et d'amis, il a présenté sa candidature et sa suppléante, **Jocelyne Defendini**, commerçante à **Cervioni**. Ensemble, ils ont pour ambition de défendre une nouvelle manière d'appréhender la politique, différente des comportements clanistes traditionnels.

Cette réunion a permis aux candidats de dévoiler leurs objectifs généraux qui sont ceux de **Femu a Corsica** : promotion de l'agriculture de plaine et de montagne, et de l'artisanat ; gestion du foncier et préservation du littoral fortement sinistré ; maîtrise du tourisme ; accès au logement ; langue et culture ; jeunesse et structures sportives ; actions pour le développement durable.

Francis Croce et sa suppléante, **Jocelyne Defendini**, au nom de «**Femu U Campuloru Altrimente**» ont ciblé les atouts de leur canton et la manière dont ils envisagent le rôle du conseiller général : «Notre



Francis Croce et Jocelyne Defendini, candidats de Femu a Corsica dans le Campuloru-Moriani

région bénéficie d'une situation géographique favorable, notamment de la dualité mer-montagne, propice au développement, et se trouve à un moment-clé de son histoire. Son essor doit se réaliser de façon harmonieuse et véritablement au service et à l'écoute de la population. Toutes les missions du conseiller général sont importantes. La solidarité doit être la première des préoccupations pour le soutien aux plus fragiles, aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés sur tout le territoire. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour construire ensemble l'avenir de notre canton».



Lors de la réunion de présentation officielle de la candidature

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **Bloquer !** Terrible terme qui a repoussé la démocratie et la liberté de chacun vers des horizons ne se justifiant que si l'on estime que la société doit vivre dans l'exercice de rapports de force où l'intérêt particulier primerait sur l'intérêt général.

Et quand cette nouvelle méthode faisant force de loi a cours de manière constante, en France, et s'applique au monde des transports, les dégâts immédiats pour l'économie sont incommensurables comme pour les individus dont les impératifs de circuler, ainsi contrariés peuvent engendrer notamment sur le plan professionnel, des gênes aux conséquences néfastes.

La Corse, depuis toujours, paie le prix fort de ces grèves à répétition qui, à intervalles réguliers, ponctuent les liaisons avec le Continent.

Il n'est pas tolérable que cette situation perdure et se généralise, encore.

La priorité des priorités demeure pour la Corse, la liberté de circulation des biens et des personnes d'un bout à l'autre de l'année, sans exception !

Liberté de circulation avec confort horaires et tarifaires aménagés !

● **La Justice**, dans notre pays n'a pas toujours les moyens nécessaires à un exercice serein et efficace des missions à accomplir.

Comme pour l'Education Nationale, la Défense ou la Sécurité Intérieure, la Justice, en France, a besoin d'un véritable plan Marshall.

Les économies, dans ce secteur qui préside à la vie de la Société et aux règles qui la régissent, ne sont pas de mise.

Tout doit être fait pour doter cette institution des moyens matériels, financiers et humains adaptés à son exercice et aux besoins de la société.

Les tergiversations dans ce domaine sont inutiles. L'urgence est à l'action.

● **Le Sport insulaire va connaître le dimanche 13 février 2011**, un sommet événementiel, avec l'organisation par l'Athlétic Jeunes Bastia, – forte du soutien de la Ligue Corse d'Athlétisme et de la plupart des clubs insulaires, – des Demi-finales des Championnats de France de Cross-country pour l'Arc Méditerranéen !

Plus de 1300 athlètes qualifiés pour cette compétition s'affronteront dans les diverses catégories, allant des Cadets aux Vétérans, hommes et femmes, avec aussi les Minimes, à travers le Challenge Robert Bobin qui s'organise en parallèle avec les Inter-comités de l'Arc Méditerranéen.

Une manifestation qui aura pour cadre, la Microrégion de l'Oriente, sur le Domaine de Bagheera à Bravone-Linguizetta, mis à disposition par la famille Filippi que l'on ne remerciera jamais assez.

De grands champions seront en action. L'occasion pour beaucoup de les voir à l'œuvre !

Tous, à Bagheera, ce 11 février 2011.

L'alternance ou la réussite au bout du chemin

Passionnés de multimédia, Florian Sarocchi et Arnaud Neimari sont étudiants en Master Informatique option «Systèmes d'Information et Internet» à l'Université Pasquale Paoli où ils réalisent également leur alternance. En effet, tous deux sont apprentis au sein du CFA Univ en Région Corse. Une originalité qui prend tout son sens dans la démarche initiée par le directeur d'établissement, Christophe Storaï, avec la volonté «d'offrir à chaque jeune une chance de se former, d'apprendre et exercer le métier de son choix».

FLORIAN SAROCCHI, 21 ans

«Je souhaitais à la fois poursuivre mes études et intégrer le monde de l'entreprise. Je désirais également approfondir mes connaissances et me spécialiser dans le domaine du multimédia. Je me suis donc logiquement dirigé, après un DUT «Services et Réseaux de Communication», vers deux cursus en alternance. Tout d'abord, la Licence Professionnelle «Multimédia» que j'ai obtenue en 2010 à l'IUT di Corsica, et ensuite, depuis cette année, le Master Informatique option «Systèmes d'Information et Internet» de la Faculté des Sciences et Techniques. Tant en centre de formation qu'auprès de ma structure d'accueil, le CFA Univ en Région Corse, j'ai la possibilité de parfaire mes compétences en conception graphique et développement Web, tout en bénéficiant d'une bonne approche de la vie active. J'ai pu notamment réaliser l'intégralité des supports et gadgets de communication de Pro-Univ, le Forum de l'Alternance en Corse, mais aussi une grande partie du visuel inhérent à notre site Internet et à son blog, sous la direction de Michaël Boulenger, assistant ingénieur multimédia à l'Université Pasquale Paoli. En outre, les cours dispensés par des intervenants professionnels et des enseignants-chercheurs ainsi que les périodes d'apprentissage m'apportent beaucoup sur les plans théorique et pratique. J'ai la chance de me former et professionnaliser, au plus près des réalités de l'institution universitaire. Ce qui m'ouvre des perspectives d'avenir plus qu'intéressantes».



ARNAUD NEIMARI, 22 ans

«J'ai toujours été passionné par l'univers de l'informatique. Je me suis ainsi orienté vers un cursus de formation en rapport avec mon centre d'intérêt et mes ambitions. J'ai intégré, après un baccalauréat scientifique, la Licence «Informatique» de la Faculté des Sciences et Techniques qui m'a beaucoup apporté. Personnellement et professionnellement, j'en suis ressorti grand. J'ai décidé de poursuivre mes études et d'opter pour la voie de l'alternance à travers le Master Informatique option «Systèmes d'Information et Internet» où la possibilité m'est offerte de parfaire mes connaissances et compétences aussi bien sur le plan de la programmation informatique que du développement Web, grâce à un matériel pédagogique de dernière génération et des enseignants à l'écoute assurant un suivi individualisé. Tout comme Florian, je suis à l'Université Pasquale Paoli, en tant qu'étudiant et employé en contrat d'apprentissage. J'ai notamment la charge de la mise en place d'un réseau social professionnel et d'un système de gestion administrative des alternants pour le CFA Univ en Région Corse. Incontestablement, je trouve le principe de l'enseignement par alternance novateur, porteur et en adéquation avec les besoins du tissu socio-économique insulaire. Aujourd'hui, le bilan de cette expérience est à la hauteur de mes espérances et je continue donc sereinement mon petit bonhomme de chemin».

Parole de pro (Ancienne apprentie)

STÉPHANIE, 21 ans :
«Bien plus qu'une formation»



«Je souhaitais réaliser un cursus universitaire tout en ayant la possibilité de poursuivre une formation professionnalisante et d'apprendre l'un des nombreux métiers relatifs à la gestion commerciale pour m'y spécialiser plus tard», précise **Stéphanie Tiberghien**. À l'issue d'un baccalauréat scientifique option «**Sciences de l'ingénieur**» obtenu au **Lycée Laetitia**, la jeune femme passionnée de danse a ainsi emboîté le pas vers le **DUT «Gestion des Entreprises et des Administrations»** de **Corte** avant de choisir, dès la seconde année, la voie de l'alternance. «Je me suis mise à la recherche d'un contrat d'apprentissage. Rapidement, mes démarches se sont avérées fructueuses puisqu'il y a un réel besoin chez les Petites et Moyennes Entreprises insulaires de recruter des jeunes gens polyvalents en vue de perfectionner leur structuration. Au final, j'ai pu rejoindre les rangs de la société **Espace Micro EBM** à **Ajaccio**, en qualité de commerciale magasin. Outre l'obtention du diplôme, j'ai bénéficié d'une très belle expérience professionnelle dans la vente de matériels informatiques ou encore de fournitures et mobilier de bureau. Ce qui m'a d'ailleurs incitée à continuer en **Licence Professionnelle Commerce**, toujours à l'**IUT di Corsica**, à travers le même principe d'alternance avec **Espace Micro EBM**. J'avais pour objectif de monter en compétences et de valider un niveau d'études à **Bac+3**. J'ajoute que tout au long de ma formation, j'ai perçu une rémunération en fonction d'un pourcentage du **SMIC** : l'autonomie financière est une autre opportunité intéressante qu'offre ce dispositif d'enseignement. De quoi commencer à construire son avenir. Que ce soit à l'Université ou en entreprise, j'ai pu évoluer au sein d'un environnement de formation et de travail des plus enrichissants. Et une fois la **Licence Pro** en poche, en octobre 2010, ma structure d'accueil m'a proposé une embauche à durée indéterminée que j'ai naturellement signée. Je suis désormais titulaire à plein temps et évolue auprès d'une équipe dynamique composée d'environ vingt employés. La vente est un très beau métier, mais il ne faut pas y aller par hasard ! Il est nécessaire d'avoir le sens du contact, d'être patient et réfléchi, et surtout prendre plaisir à conseiller les clients car ils aiment qu'on s'occupe d'eux ; en retour, leur satisfaction et leur confiance nous rassurent et nous aident à mûrir et à progresser. J'aime ce que je fais. Bien plus qu'une formation, l'alternance c'est l'apprentissage de la vie».

La voix du maître d'apprentissage

BERNARD MARCHAND

Professeur responsable du Laboratoire «Parasites et écosystèmes méditerranéens» et du Projet «Gestion et valorisation des Eaux en Méditerranée» à l'Université Pasquale Paoli

«L'alternance est un dispositif de formation qui a attiré mon attention dès sa mise en place, en 2001, à l'Université. Tout d'abord accessible au niveau des diplômes en gestion de l'**IUT di Corsica**, celui-ci a essaimé dans les filières relatives à la biologie, l'eau et l'environnement, aux niveaux **DUT**, **Licence** et **Master**. Chaque année, nous intégrons ainsi de nouveaux apprentis à notre équipe scientifique, composée d'enseignants-chercheurs et de doctorants, au sein de nos différents laboratoires spécialisés. Je considère, aujourd'hui, que c'est une expérience aussi enrichissante que concluante pour notre structure d'accueil qui bénéficie des compétences de l'étudiant et a la possibilité de les parfaire à sa convenance et ce, à moindre coût, en vue de disposer, au final, d'une ressource humaine totalement opérationnelle. Mais aussi pour l'apprenti qui trouve, en complément de ses connaissances théoriques, une approche pratique qui complète efficacement sa formation. Du point de vue de l'Université et de ses laboratoires de recherche, il est essentiel de promouvoir, recruter et former des jeunes Corses en alternance pour qu'ils puissent s'imprégner de la réalité technologique et scientifique du terrain. Depuis le début, en tant que maître d'apprentissage, mes attentes envers les apprentis sont claires : ils doivent bien sûr être rigoureux et attentifs afin de remplir pleinement les missions inhérentes au poste de laborantin. Grâce à ce type de formation, les étudiants seront assurément prédisposés à une embauche directe, en totale adéquation avec les besoins de notre institution universitaire».



Rendez-vous sur le site Internet du **CFA Univ en Région Corse** pour découvrir l'ensemble des formations universitaires proposées en alternance : <http://www.cfauniv-corse.fr/>

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU : Activités pour les vacances d'hiver



Vos enfants de 3 ans et demi à 12 ans pourront être accueillis sur le site de l'école primaire à Abbazia, pour les vacances d'hiver. De nombreuses animations seront proposées dès le 21 février et jusqu'au 4 mars, de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30. **Au programme** : activités sportives, manuelles, culturelles, et ateliers de jeux. Des sorties sont également prévues. Le service de cantine sera mis en place entre 12 heures et 14 heures, mais il est soumis à une réservation préalable.

Et dossier de demande de subvention pour les associations

Les associations de la commune qui sollicitent une subvention de fonctionnement auprès de la commune sont priées de bien vouloir retourner leur dossier de demande ou de la déposer au secrétariat de la **mairie annexe à Abbazia** à compter du 5 janvier de 8 heures 15 à 12 heures et de 13 heures 45 à 17 heures. La date limite de dépôt est fixée au 25 février à 12 heures. Une copie du document peut être téléchargée sur Internet, numéro **Cerfa 12156*03**.



VILLAGES DE BALAGNE : Brochure de l'office de tourisme



L'office de tourisme de Calvi, office de Pôle Balagne, informe ses partenaires que la brochure de l'année 2011 est disponible au service accueil. Il est également possible de la télécharger sur le site : www.balagne-corsica.com. Les partenaires ayant choisi de faire la promotion de la Balagne se verront remettre quelques exemplaires en guise de remerciement.

CERVIONI : Voyage au Mont-Saint-Michel

Un voyage au Mont-Saint-Michel est organisé par le **comité des fêtes de Cervioni** du 2 au 5 juin 2011. Le tarif est fixé à 671 euros par personne sur la base de 30 participants. Le prix comprend le voyage, l'hébergement en hôtel 2 étoiles, la pension complète et tout le programme de visite. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les organisateurs au **04 95 38 10 28**.



LUMIO : Permanence du cercle d'études et recherches historiques de Lumio

Le **Cercle d'études et recherches historiques de Lumio** tient tous les jeudis à la Salle A Rimessa une permanence de 14 heures à 16 heures 30. En vue de la parution du deuxième volume de «*In Lumiu Tandu*», on vous propose de confier vos documents et photos sur le village pour étude et numérisation. Merci de votre aide.

PONTE-LECCIA : Stage de récupération de points

Kalliste Formation vous informe qu'un stage de récupération de points se déroulera le 25 et 26 février dans la salle de l'ancienne école. Des tests psychotechniques suivront pour les personnes dont le permis a été annulé. Pour tout renseignement, merci de vous adresser à **Aurélié Guezou** au **06 61 26 12 21**.



SOTTA : Débroussaillage

Dans le cadre de la campagne de débroussaillage, **Monsieur Paul Quilichini** de l'Office de l'Environnement procédera dans quelques jours à une visite de constat en compagnie d'un agent assermenté sur le secteur sud de la commune, en particulier du côté de **Cuo, Cancaraccia, Chera...** D'autres visites de contrôle seront opérées dans le secteur nord près de **Salva di Levo, Borivoli, Petra Longa Filippi**. À l'occasion de ces constats, la **mairie de Sotta** vous informe que le débroussaillage est une obligation pour assurer la sécurité des habitants du village.

PIETROSELLA : Stage de guitare

Organisé en partenariat avec la commune de **Pietro-sella**, un stage de guitare sera proposé aux musiciens insulaires les 26 et 27 février 2011, à la **salle des fêtes du Ruppione**. Dirigé par **Angelo Debarre, Jean-Jacques Cristi, et Pierre Jaccard**, ce stage réclame quelques connaissances en accompagnement et en improvisation. La connaissance des grands thèmes est souhaitable : **Minor swing, All of me...**



Renseignements : 06 79 16 59 21.

CORBARA : Stages de Polyphonies

Des stages de polyphonies sont organisés par l'association **U Ponticellu** au **couvent de Corbara**. Ils seront animés par **Jacky Micaelli**, du lundi 28 février au samedi 5 mars, et du lundi 26 avril au dimanche 1^{er} mai. Une dernière rencontre aura lieu du lundi 22 au samedi 27 août. Des renseignements complémentaires peuvent vous être fournis par **Nadine Cesari** au **06 71 86 34 46**.



SARTÈNE : Soirée guitare

Une soirée guitare est proposée par **Dany Michinot** et **Jacques Pontier** le samedi 26 février à 21 heures au centre culturel de **Sartène**. Vous pourrez écouter des standards de jazz français et des classiques du jazz américain parmi les plus célèbres thèmes de cette musique de qualité. Des valse célèbres ponctueront également la soirée, tout comme des intermèdes et des clins d'œil à **Georges Brassens** et à **Django Reinhardt**.



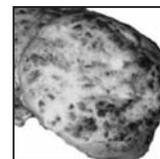
VICO : Passage au numérique

Pour évoquer le passage au numérique de la télévision prévu le 24 mai, les élus et la population de Vico et de la région sont invités à participer à la réunion publique dans la **salle polyvalente de Vico** le vendredi 11 février à 15 heures.



SAN GIULIANU : Week-end Migliacci

En bord de mer, l'établissement «**Chez Teresa**» propose tous les week-ends de la saison hivernale, du vendredi au dimanche, des repas composés de **migliacci** au feu de bois et de plats typiques corses. **Renseignements au 04 95 38 02 61.**



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR



LE CHOIX DE MARIUS MURACCIOLI

● MALAPARTE, VIES ET LEGENDES

La biographie *«Malaparte, vies et légendes»*, signée **Maurizio Serra**, a pris place depuis mercredi sur les étals des libraires. Né à **Prato**, en **Toscane**, il n'a jamais caché l'amour qu'il nourrissait pour la ville qui l'avait vu naître en 1898. Il fit inscrire sur son mausolée en majuscules : *«Io son di Prato, m'accontento d'esser di Prato, e se non fossi nato pratese vorrei non esser venuto al mondo. Quant à moi, je suis de Prato, il me suffit d'être de Prato, et si je n'y étais pas né, je voudrais n'être jamais venu au monde»*. Il meurt à **Rome** en 1957. Ecrivain, journaliste, correspondant de guerre, il est aussi diplomate, une carrière qui le conduira à **Varsovie**, mais qu'il délaissera pour la littérature. Il devient l'un des prosateurs majeurs de la littérature italienne au XX^{ème} siècle. Ses deux ouvrages majeurs : *«Kaput»* et *«La Peau»*.

● LA SOUFFRANCE DES CHOSES VUES

La honte, le dégoût, et la pitié sont les grands thèmes de son roman *«La Peau»*. **Malaparte** nous emmène dans une **Italie** affamée, au moment de sa libération par les armées américaines qui découvrent l'**Europe**. Un livre écrit par un homme tenaillé par la douleur qui a vécu l'horrible, et qui cherche à restituer la souffrance des choses vues : *«Des femmes livides, défaites, aux lèvres peintes, aux joues décharnées, couvertes d'une croûte de fard, horribles et pitoyables, se tenaient au coin des rues, offrant aux passants leur misérable marchandise : des garçons et des petites filles de huit ou dix ans, que les soldats marocains, hindous, malgaches, palpaient en relevant les robes ou en glissant leur main entre les boutons des culottes... Ce n'est pas cher après tout, une petite fille pour trois dollars. Un kilo de viande d'agneau coûte bien plus cher... Les prix des fillettes et des petits garçons étaient tombés depuis quelques jours et continuaient à baisser. Tandis que le prix du sucre, de l'huile, de la farine, de la viande, du pain étaient montés et continuaient à augmenter, le prix de la chair humaine baissait de jour en jour (...). Pendant les dernières semaines, les grossistes avaient jeté sur le marché d'importantes livraisons de femmes siciliennes. Ce n'était pas que de la viande fraîche mais les spéculateurs savaient que les soldats nègres ont des goûts raffinés, et préfèrent la viande pas trop fraîche.»*



● MEME LES ALLEMANDS SONT MORTELS

Les faits sont terrifiants ailleurs aussi. **Malaparte** s'inspire d'un rapport du **Consul royal d'Italie à Hambourg** indiquant que des bombes au phosphore avaient mis le feu à des quartiers entiers de cette ville faisant de nombreuses victimes : *«Même les Allemands sont mortels (...). Des milliers et des milliers de malheureux, ruisselants de phosphore ardent, dans l'espoir d'éteindre le feu qui les dévorait, s'étaient jetés dans les canaux qui traversent Hambourg en tous sens, dans le port, le fleuve, les étangs, jusque dans les bassins des jardins publics ou s'étaient fait recouvrir de terre dans les tranchées creusées ça et là sur les places et dans les rues pour servir d'abris aux passants en cas de bombardement. Agrippés à la rive et aux barques, plongés dans l'eau jusqu'à la bouche, ou ensevelis dans la terre jusqu'au cou, ils attendaient que les autorités trouvent un remède quelconque contre ce feu perfide. Car le phosphore est tel qu'il colle à la peau comme une lèpre gluante, et ne brûle qu'au contact de l'air. Dès que ces malheureux sortaient un bras de la terre ou de l'eau, le bras s'enflammait comme une torche.»*

● POUR SAUVER SA PEAU

Il y a toujours la souffrance, la souffrance des choses vues : *«Aujourd'hui on souffre et on fait souffrir, on tue et on meurt, on fait des choses merveilleuses et des choses terribles, non pour sauver son âme mais pour sauver sa peau. On croit lutter et souffrir pour son âme, mais en réalité on lutte et on souffre pour sa peau, rien que pour sa peau. Tout le reste ne compte pas. C'est pour une bien pauvre chose qu'on devient un héros, aujourd'hui !»* Et puis il y a la lassitude de voir tuer des gens, au point de n'en plus pouvoir : *«Depuis quatre ans je ne faisais que voir tuer des gens. Voir mourir les gens est une chose, les voir tuer en est une autre. On a l'impression d'être du côté de ceux qui tuent, d'être soi-même l'un de ceux qui tuent. Maintenant, la vue d'un cadavre me faisait vomir : vomir non seulement de dégoût, d'horreur, mais de rage, de haine. Je commençais à haïr les cadavres. La pitié ayant cessé, la haine commençait.»*

■ **POITIERS**
I MUVRINI POUR «VIENNE DE CHOEUR»,
les 12 et 13 février

«**VIENNE DE CHOEUR**» investira l'immense **Parc des Expositions** où 10 000 personnes viendront assister au concert qui réunira sur scène **I MUVRINI** et tout ce que la **Vienne** compte d'excellence dans le domaine du chant choral.

Sous la direction de **Jacky Locks**, voilà plusieurs mois que 500 choristes peaufinent cette rencontre autour du répertoire d'**I MUVRINI**.

Un rayonnement par la singularité qui vaut à cet événement populaire le label **Unesco**, 12/13 Février à 20h30 à guichet fermé, **Parc des Expositions à Poitiers**.

■ **BASTIA**

Théâtre et danse

LA SERVA AMOROSA, à Bastia, le 25 février 2011

Théâtre Municipal à 20H30

Tél : 04.95.34.98.00

De **Carlo Goldoni**.

■ **Animations vacances de février**

Du 19 février au 26 février 2011 à 14H00

Le service municipal des animations vous propose, pendant les vacances d'hiver et de printemps, des activités gratuites : atelier de maquillage, ateliers créatifs, jeux de kermesse, gonflables etc...

■ **Atelier de Musique pour les vacances de février**

Du 22 février au 26 février 2011 à 14H00

Inscrivez-vous aux ateliers de **Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O)**, dans le **Centre Ancien** et les **Quartiers Sud**, dans le cadre du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Bastia**.

■ **"LES PLUS BEAUX DUOS D'AMOUR DE L'OPERA"**

Le 18 février 2011 au **Théâtre du Lycée Jeanne-d'Arc** à 20H30

Extraits de **Tosca**, **La Force du destin**, **Hérodiade**, **Attila**, **Pagliacci**, **Thaïs**, **Don Giovanni**, **Les Noces de Figaro...**

L'amour fait songer, vivre et croire. Il a pour particularité de réchauffer le cœur.

■ **Barreau de Bastia**

Le **Conseil de l'Ordre** et l'ensemble des **Avocats du Barreau de Bastia** :

Regrettent l'exploitation politique de faits divers dramatiques, qui tranchent avec la retenue et la dignité des familles directement touchées.

Rappellent que le **Président de la République** est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire et qu'à ce titre, il doit veiller à la stricte séparation des pouvoirs, s'abstenir de dénonciations hâtives et respecter en toutes circonstances, le principe de la présomption d'innocence, trop souvent battu en brèche.

Si la sécurité est la 1^{ère} des libertés publiques, il est du devoir impérieux de l'**Etat** d'en assurer le respect par l'octroi de moyens humains et matériels appropriés sans exclure pour autant l'éventuelle mise en cause de l'**Etat** du fait des dysfonctionnements avérés du service pénal de la **Justice**.

A cet égard, il convient de rappeler que la **France** ne consacre que 0,18% de son **PIB** à la **Justice**, ce qui la situe au 37^e rang européen sur 47.

Il en va de même du budget de l'**Aide Juridictionnelle** mal rémunérée et qui ne permet plus aux avocats d'assurer, dans des conditions décentes, la défense des plus démunis. Pour toutes ces raisons, les avocats ont participé à côté des autres acteurs de la **Justice**, à la manifestation de protestation du jeudi 10 février 2011 à 10h.

■ **BASTIA**

VENDREDI 11 FÉVRIER :

11h00 : le maire de **Bastia** reçoit la visite protocolaire de l'**Ambassadeur de Cuba en France, Monsieur Calondo Requero Gual**. **Hôtel de Ville de Bastia, 4^{ème} étage.**

21h00 : **Solo Goldberg** improvisation par la **Compagnia Virgilio Sieni**. La rencontre entre un merveilleux danseur contemporain et un pianiste talentueux pour (re)découvrir la musique de **J.S BACH !**

Fabrique de Théâtre – Site européen de Création, 2 rue N.D. de Lourdes à Bastia.

DIMANCHE 13 FÉVRIER :

16h00 : **Solo Goldberg** improvisation par la **Compagnia Virgilio Sieni**. **Fabrique de Théâtre – Site européen de Création, 2 rue N.D. de Lourdes à Bastia.**

MERCREDI 16 FÉVRIER :

À partir de 8h00 : permanence du maire à l'**Hôtel de Ville**. **Emile Zucarelli** reçoit sans rendez-vous les habitants.

A partir de 8h30 et jusqu'à 11h00 : permanence (sans rendez-vous) de **Marie-Claire Poggi**, Adjointe au maire en charge de la réhabilitation à la **Maison du Centre Ancien, cours Favale**.

AUTRES INFORMATIONS À DÉCOUVRIR :

JUSQU'AU 4 MARS : La **Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale** présente une exposition de peinture : « **État d'esprit** » de **Graziella OLMETA** à la **Maison des Quartiers Sud, Rue Saint-Exupéry – Lupino**.

Renseignements : Maison des Quartiers Sud - 04 95 55 09 11/12.



■ **Le Groupe Secic Immobilier**, (Transaction/Exécutif/Syndic et Location/Vacances/ Promotion) a fêté ses quarante ans au **Palais des Congrès d'Ajaccio**, le vendredi 4 février 2011, en présence de nombreux invités.

■ **M. Pierre-Paul Carette** et son fils **Pierre-Mathieu** étaient heureux de pouvoir fêter ces quarante années qui ont permis au groupe de s'affirmer comme le numéro 1 en **Corse-du-Sud**.

Ajaccio **Tél : 04 95 51 00 02**

Fax : 04 95 51 01 44

Porticcio **Tél : 04 95 25 14 45**

Fax : 04 95 25 14 61

Email : secic@secic.fr

<http://www.secic.fr>

■ **La Sarl Guidacorsa** organise des formations, dans le cadre de «**l'Europe s'engage en Corse**», selon le calendrier suivant :

du 21 février au 18 mars, à **Ajaccio** :

Fimo : marchandises ;

du 21 mars au 15 avril, à **Ajaccio** :

Fimo : voyageurs ;

du 28 mars au 18 avril :

Fimo : marchandises, à Propriano ou à Porto-Vecchio.

Renseignements au : 04 95 70 20 28

04 95 20 57 19.

■ **OSEO**, branche **Corse** de la **Banque publique d'aide au Petites et Moyennes Entreprises**, a soutenu les entreprises locales en 2010, à la hauteur de 174 Millions d'euros, comme l'a expliqué le délégué régional d'**OSEO**, Cécile Donsimoni.

■ **Corse Composites Aéronautiques (CCA)**, dans le cadre de son développement (160 personnes, 30 Millions d'Euros de Chiffre d'Affaires) recherche, pour renforcer ses équipes, un **Responsable Projets Composites et un Technicien Méthodes Composites**. Adresser sa candidature (lettre.CV. Photo) à **Corse Composites Aéronautiques – BP 902 – 20700 Ajaccio Cedex** par email à : m.lenci@cca.fr

■ **Le Conseil Energétique de Corse** lance un appel à candidature en vue de la désignation du prochain Conseil, à l'occasion du renouvellement de la prochaine mandature. Les associations désirant se porter candidates doivent adresser une demande écrite, avant le 25 février 2011, à : **Direction Déléguée à l'Énergie, Route du Ricanto – 20090 Ajaccio**.
Tél : 04 95 50 91 26 – Fax : 04 95 26 27 82 -
<http://www.oec.fr>

■ **A Bastia, La Grange, avenue de la Libération**, pratique des soldes jusqu'à 70%, avant fermeture prochaine, sur meubles, antiquités et décorations.
Tél : 04 95 30 30 48.

■ **Les Elus de Femu a Corsica et les Syndicats d'électrification de Haute-Corse : une division dramatique !**

Le blocage savamment entretenu autour de la création d'un syndicat unique en remplacement des trois syndicats d'électrification existants constitue désormais un problème politique majeur pour tout notre territoire.

Alors qu'en **Corse-du-Sud**, une entité de ce type regroupant 125 communes s'est récemment substituée aux **syndicats d'électrification du Sud et de l'Extrême Sud**, le nord de la **Corse**, pourtant historiquement moins féodal, s'arc-boute sur un statu quo mortel.

Pour rappel, la loi du 7 décembre 2006, relative au secteur de l'énergie, prévoit que «*les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité doivent se regrouper en une seule et unique autorité organisatrice au niveau départemental sous forme de syndicat mixte ouvert*».

On perçoit le rôle déterminant de ces nouvelles structures dans une politique concertée d'aménagement du territoire notamment pour l'organisation de la distribution mais aussi pour la fourniture d'électricité.

Sachant que la mise en place d'un tel outil validera une convention entre la **CTC** et l'**État** prévoyant plus de 20 millions d'euros du **PEI** pour l'électrification rurale en **Corse**, nous sommes en droit de nous inquiéter vivement des multiples circonvolutions de certains caporaux nordistes.

Cette entité, si elle est créée, aura pour charge la réalisation de travaux de raccordement, d'extension, de renforcement ou d'enfouissement du réseau électrique, le développement des énergies renouvelables ou encore les travaux sur le réseau d'éclairage public.

Aujourd'hui, des centaines de permis de construire sont refusés, faute de possibilité d'électrification !

Il faut rappeler à ceux qui prétendent défendre la ruralité que nous risquons de perdre en totalité les financements du **PEI** mobilisable, c'est-à-dire des financements de nature à régler bien des problèmes et à gommer bien des retards.

Les récentes chutes de neige ont rappelé combien l'intérieur de l'île est pénalisé par l'état obsolète des réseaux : on n'ose penser que certains élus, pour défendre des privilèges d'un autre âge, choisissent de passer à côté de cette occasion unique de remettre à niveau les réseaux destinés à répondre à un besoin vital, celui de disposer d'une énergie fiable.

Nous appelons donc ces élus à dépasser la trajectoire de leur destin personnel et à prendre rapidement la mesure des enjeux pour notre île. De la même manière, nous appelons solennellement tous les élus des communes adhérentes à peser efficacement sur les choix et à refuser que les syndicats d'électrification s'enlisent dans la politique du pire, et soient incapables de remplir les missions pour lesquelles ils avaient été créés.

Les élus de **Femu a Corsica** condamnent sans réserve ce *chjam'è rispondi* désastreux pour notre île.

Ils interviendront d'ailleurs sur ce problème à l'occasion de la session de février de l'**Assemblée de Corse**.

LA VIE POLITIQUE

Des candidats aux élections cantonales, comme s'il en pleuvait ! La météo en mars 2011 connaîtra des soubresauts et des turbulences, sur le plan de la politique locale !

■ **Pour le Canton de Bastia I**, **Aida Joseph** et **Marc Ciccoli** seront en lice sous l'étiquette du **Mouvement Ecologiste Indépendant pour la Corse**. Ils ne manqueront pas de détermination et d'idées.
Email : aida.joseph@gmail.com

■ **La Canton d'Ajaccio IV**, détenu par **Jacques Billard**, succédant en 1999, à **José Rossi**, semble imprenable. Mais l'opposition sera forte. En effet, en plus de **Stéphane Vannucci**, le **Front de Gauche** présentera **Napoléon Lucciani**, président du **Secours Populaire**, et le **Parti Socialiste**, **Patrice Terramorsi** qui devrait bénéficier du soutien de **M. Simon Renucci**. Alors qu'**Ajaccio Energie** devrait être représenté par **François Filoni** !

■ **Paul Pellegrinetti**, Conseiller Général du **Canton de Bastelica**, depuis 2004 est à nouveau sur les rangs pour tenter de conserver son mandat, à gauche ! Il aura face à lui le maire de **Bastelica**, **Jean-Baptiste Giffon**, Président aussi de la **Communauté des Communes du Prunelli**, sans étiquette et **Pascal Leccia**, enseignant, sur sa droite. L'ancien **Conseiller Général**, **Frédéric Grossi** devrait aussi emboîter le pas aux candidats déclarés, alors que **Femu a Corsica** et **Europe Ecologie** présenteront **Julia Sanguinetti**, Conseillère Municipale d'Opposition à la **mairie de Cauro**. Tout est possible. L'indécision prédomine dans ce Canton.

■ **A Zicavo**, **Jean-Jacques Ciccolini**, maire de **Cozzano**, est candidat, avec **Marie-Jo Mondoloni** comme suppléante, et la volonté d'être «*le défenseur intransigeant du potentiel de la microrégion*.»

Vescovatu renouvelle son contrat enfance-jeunesse

Journée à marquer d'une pierre blanche que celle qui a vu la municipalité de Vescovatu renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse.

Initié en 2005, lors de la mise en place du programme «*temps libre*», ce partenariat a permis le développement concerté d'une offre de loisirs en faveur des enfants et des jeunes. Renouvelé en 2006 pour quatre ans sous la forme d'un contrat «*enfance-jeunesse*», selon la réforme mise en oeuvre par la **Caisse Nationale des Allocations Familiales**, il a permis de mener de nombreuses actions, sous l'égide de l'association **Familiale de la Casinca** présidée par **Georgette Simeoni** : mise place de l'**ASLH (Accueil Loisirs Sans Hébergement)** accueillant jusqu'à 56 enfants âgés de plus de 6 ans, création du **PAM (Point Accès Multimédia)**, activation d'un atelier «*groupe de parole*» et financement d'un poste de coordinatrice. En 2008 un avenant était signé pour la création d'un **ALSH** pouvant accueillir les enfants de moins de 6 ans. Le montant de la prestation de service enfance-jeunesse versée pour ce contrat 2006-2010 était de 280 000 euros. Cette nouvelle signature s'inscrit dans le schéma de développement du contrat 2010-2013 qui reprend les actions antérieures et voit l'**ALSH** évoluer de façon significative puisque la capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans sera de 32 places. Au total l'accueil de loisirs de la commune de **Vesco-**



Lors de la signature du nouveau contrat en mairie de Vescovatu

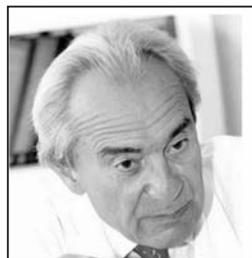
vatu comptera 88 places et le montant de la prestation de service enfance-jeunesse sera revu à la hausse pour un montant total de 340 000 euros.

François-Xavier Marchioni, le maire de la commune, s'est dit très satisfait : «*Cette signature conforte notre partenariat avec la C.A.F. et nous permet d'accroître notre action enfance-jeunesse sur le territoire du nord de la Casinca. Elle nous invite aussi à poursuivre nos efforts pour compléter l'offre de services publics à nos concitoyens*».

POINT DE VUE

Lettre au Président de l'Europe

«*Monsieur le Président, L'Europe peut être un espoir pour beaucoup. L'Union des Etats permet non seulement une plus grande solidarité intra-européenne, c'est d'ailleurs ce qui s'est fait récemment lors de la crise économique (bien qu'il y ait eu des réticences) mais aussi une plus grande efficacité à l'extérieur pour résister à la guerre économique qui fait rage actuellement et va perdurer.*



Certes, il y a eu des difficultés et si l'Union européenne peut être source d'espoir, bâtir l'Europe impose de préserver ses racines judéo-chrétiennes et gréco-romaines.

*On ne peut bâtir une union des États-nations d'hier que sur des fondements solides. Or récemment, vos services ont osé diffuser un calendrier destiné aux jeunes Européens qui omettait sciemment de faire référence à toute fête chrétienne. Noël, Pâques et autres fêtes sacrées n'ont pas été mentionnées (à peine une allusion aux sapins de Noël !). Comme si cette fête majeure de la Chrétienté pouvait être rayée d'un trait de plume ! C'est véritablement une honte ! Cette volonté incompréhensible est dangereuse et criminelle. «*Laïcité !* » me direz-vous ? Comment expliquer alors que les fêtes d'autres religions soient mentionnées, autrement que par un anticléricalisme d'un autre âge ?*

Nous vivons aujourd'hui une guerre contre l'islamisme intolérant et sectaire, nos troupes interviennent en Afghanistan, des dizaines de nos

soldats y ont trouvé la mort. Des hommes et des femmes sont pris en otages et tués au nom de cette guerre contre l'Occident, contre l'Europe, contre la Chrétienté.

Des millions de Musulmans vivent chez nous, la plupart sont des démocrates, acceptant nos racines, nos valeurs, d'autres ne font pas mystère de leur volonté d'imposer, comme leur deman-

*dent les extrémistes, la charia. Beaucoup de nos pays luttent contre l'obscurantisme. Faut-il rappeler les lois votées par les parlements nationaux interdisant le port du voile intégral, le malaise des Européens contre certains aspects de cet Islam intolérant, bousculant les consciences. Faut-il rappeler la montée des extrémistes «*anti-islam* », aux réactions parfois excessives et lit d'un autre obscurantisme.*

La réponse à ces mouvements aurait dû être l'affirmation sereine de notre Chrétienté, de nos racines. En aucune façon, elle ne peut être l'oubli mâtiné de honte de ce que nous sommes. Ce serait une formidable victoire des extrémistes islamistes et un encouragement pour les islamophobes.

Ces calendriers, vos calendriers, révèlent notre tendance à l'auto-flagellation permanente. Comment oublier les cathédrales et les églises qui illuminent nos pays ? Les rois, les papes et les saints qui font la fierté de notre histoire commune ? Saint Louis et Jeanne d'Arc deviendraient-ils des parias ? Charlemagne un affreux dicta-

teur ? Enfin, faudrait-il un jour s'excuser d'avoir été et d'être toujours ce que nous sommes ?

Vos services, Monsieur le Président, ont failli, ils doivent être sanctionnés, les calendriers supprimés.

Mais il me vient deux idées, vraisemblablement absurdes :

-Pourquoi ces calendriers ? Est-ce une bonne façon d'utiliser les fonds européens, des millions d'euros ? Est-ce le rôle de l'administration européenne de devenir libraire ? N'a-t-elle rien d'autre à faire ?

-Pourquoi ces omissions honteuses ? Qui sont les hommes et les femmes de votre administration qui en sont les responsables ? Ne faudrait-il pas les interroger d'abord et les punir ensuite ? Car ce qu'ils ont fait est inqualifiable, dangereux voire criminel. Ils sont soit des propagandistes de l'extrême, soit des provocateurs, soit des ignorants imbéciles.

Or, Monsieur le Président, personne ne vous a entendu présenter vos excuses aux Chrétiens d'Europe. Jusqu'à la preuve du contraire, tous les pays européens sont majoritairement issus d'une grande histoire, celle de la Chrétienté, même si cette histoire n'a pas été toujours pacifique et noble, elle est !

Vous avez commis une grande faute contre l'histoire, contre l'Europe, contre les hommes.

Pr Bernard DEBRE
Ancien Ministre
Député de Paris Membre du Comité
consultatif national d'éthique»

71

Office Notarial de Rogliano

Me Antoine PAOLETTI

20248 Macinaggio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine Paoletti, notaire à Rogliano, (Haute-Corse), soussigné, le Trente-et-un janvier deux mille dix enregistré à Bastia, le 8 février 2011, bordereau 2011, case 1, folio 193. Il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : "PAOLI DIDIER"

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : Le capital social est de mille euros (1000 euros).

Il est divisé en 100 parts de dix euros (10,00 euros), chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège : Le siège social est fixé à Patrimoine (Haute-Corse), Hameau de Santa Maria

Objet : La société a pour objet : Vente et fabrication de glaces artisanales ;

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée : Quatre vingt dix neuf années
Apports : Le capital social est constitué entièrement par des apports en numéraire, laquelle somme a été déposée à un compte ouvert au nom de la société en formation "PAOLI DIDIER".

Gérance : Nomination de la gérance : Monsieur Stéphane Mora, demeurant à Patrimoine, (Haute-Corse), Hameau de Santa Maria

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Maître Antoine PAOLETTI.

06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 02/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A MARINA

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1.000 (mille) euros

Siège social : Les Jardins de Toga, Chemin du Furcone, 20200 Bastia.

Objet : L'acquisition d'immeubles bâtis ou non bâtis, la construction et l'aménagement d'immeubles sur les terrains acquis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles. Le cautionnement, hypothécaire ou non, des prêts qui pourront être souscrits personnellement par les associés en vue de la réalisation de l'objet social.

Durée : 99 ans

Co-gérants : M. SAOLI Stéphane, demeurant 4, Avenue Maréchal Sebastiani, 20200 Bastia.

Mme PIETRONAVE Anne, demeurant 4 Allée des Bougainvilliers, Ldt Licciola, 20200 San Martino di Lota.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

54

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées

Spécialiste en Droit Fiscal

Droit Commercial - Droit des Sociétés

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2

20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

CORSICA NAUTIC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500,00 euros

Siège social : Résidences de Ficabruna

48, rue Joseph Gandolfi - 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 26/01/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CORSICA NAUTIC

Siège social : Résidences de Ficabruna - 48, rue Joseph Gandolfi - 20620 Biguglia

Objet social : La location de bateaux de plaisance de toutes nature pour le compte d'autrui et pour son propre compte, avec ou sans skipper, locations de matériels nautiques, locations et ventes numériques de bannières publicitaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 7500,00 euros

Co-Gérance : Monsieur Grégory BEUX demeurant Résidences de Ficabruna 48, rue Joseph Gandolfi - 20620 Biguglia ; Monsieur Antoine COIZY, demeurant Chez Mme Nicole ALBENGA - 11 Boulevard Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,

12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée qui sera immatriculée au R.C.S. tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : WORLD DIGITAL MEDIA

Capital composé d'apports en numéraire : 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 9, Chemin de Palazzi - Résidence de l'Ortu à 20220 Santa Reparata di Balagna

Objet : La création musicale et sa commercialisation, ainsi que la perception des droits d'auteur la production discographique et plus généralement l'édition musicale sous toutes ses formes.

La vente en ligne de disques sur internet, toutes prestations en informatique, négoce de matériel informatique, hébergement de site internet et de manière générale, le commerce de détail ou de gros de biens de consommation

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Gérant : Monsieur David TOINET demeurant 9, Chemin de Palazzi - Résidence de l'Ortu - 20220 Santa Reparata di Balagna

69

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er février 2011, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LEANDRI DI SCALA

Siège social : Pella Curaccia, 20129 Bastelicaccia

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 euros divisé en 1000 parts

Durée : 99 ans

Objet social : Acquisition, revente, administration, exploitation, location et gestion de tous biens immobiliers.

Cogérance : Madame Ignacette LEANDRI et Madame Marcelle DI SCALA demeurant à la même adresse et nommées sans limitation de durée dans les statuts.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des trois quarts des associés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis.

56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CASA FOOT SAL

Capital social : 6.000 euros - SIX MILLE EUROS, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Objet social : La location d'espaces destinés aux sports, la restauration rapide et la vente de plats à emporter, les animations diverses, jeux électroniques, la retransmission de matchs.

Siège social : Lieu-dit Casamozza, 20290 Lucciana

Durée de la Société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Madame CORTICCHIATO Cécile, demeurant : Les Hauts de Rasignani II, Lot. 126, 20290 Borgo

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales,

Immatriculation au Registre de Commerce : La société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

82

Par acte SSP du 28/01/2011, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI MARYLAND

Objet : L'acquisition, l'administration, la location, la vente de tous immeubles et droits immobiliers

Siège : Résidence Les Albizzias, Avenue Général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Capital : 3000 euros

Cessions de parts : Soumises à agrément mais libres entre associés

Gérant : M. Philippe Ristorcelli, demeurant, Résidence Les Albizzias, Avenue Général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio

46

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 janvier 2011 à Borgo (Haute Corse), il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : Carré Saint-Jean

Forme : Société Civile

Capital social : 5.000 euros

Siège social : Propriété AMBROSI, Route du Village, Revino, 20290 Borgo

Objet social : L'acquisition de terrains et la construction en vue de leurs ventes, en totalité ou en fractions, d'ensembles immobiliers sur ces terrains, après démolition des bâtiments existents, s'il y a lieu

Durée : 99 ans
Exercice social : Chaque exercice à une durée d'une année qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre

Gérance : Mme Chrystel GIOVANNETTI-ZIRPOLO demeurant Rce Le Thyreene, Quai des Martyrs à Bastia (Haute Corse) et Mme Chantal AMBROSI, demeurant Santa Marguerita à Castellare di Casinca (Haute Corse).

Dépôt des actes au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 01/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ORTHOPE-DIA IMMOBILIER

Siège social : Immeuble Ferrarini RN 193 - 20600 Bastia

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Anne, Catherine DEPEILLE (épouse LEONETTI) demeurant Pied'Ucellii, Route de Canale di Verde 20230 Canale di Verde

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,

61

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 07/01/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination Sociale : DE CASTELLI TELEPHONIE - Sigle : D.C.T

Siège : Pont du Ricanto, Route du Vazzio, 20090 Ajaccio

Objet social : Installation électrique et installation de réseaux radio téléphonie

Durée de la Société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 14.000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Claude DE CASTELLI, demeurant Immeuble Touserives, Route du Vazzio, 20090 Ajaccio, assure la gérance

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE MARCHÉ****SERVICES****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR :****I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Collectivité Territoriale de Corse, direction générale adjointe aux infrastructures, Routes et Transports, Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud 22, cours grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports, Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud, 22, cours grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports, Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud, 22, cours grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse Service du Courrier, 22, cours grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1. URL : <http://www.corse.fr>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**II.1) DESCRIPTION****II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

m de Corse du Sud - entretien des espaces verts et de l'arrosage intégré.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°27.

Lieu principal de prestation : m de Corse du Sud.

Code NUTS FR831.

II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Durée en année(s) : 4.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Il s'agit de prestations d'entretien des espaces verts et de la maintenance de l'arrosage intégré sur les routes nationales de Corse du Sud.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

77310000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.**II.1.8) Division en lots :**

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.**II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Première période : 50.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum ;

Reconduction n°1 : 50.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum ;

Reconduction n°2 : 50.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum ;

Reconduction n°3 : 50.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum.

II.2.2) Options : Oui.

Description de ces options : durée du marché : 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,**ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :****III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :**

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations seront financées sur les crédits inscrits au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le paiement se fera par virement conformément à l'article 86 du CMP.

Les modalités d'une avance (article 87 du Cmp) sont fixées dans le CCAP.

Les délais de mandatement des acomptes sont fixés à 30 jours.

Les prix sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en

application des articles 43,44 et 45 du code des Marchés Publics ; Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des marchés publics. La sélection des candidatures se fera au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières.

- pour le candidat ou le groupement d'entreprise : Une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

- pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) :

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : capacités financières :

Niveau minimum de capacité exigé (du candidat ou du cumul des cotraitants en cas de groupement) :

- moyenne des Chiffres d'affaire hors taxe des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale à 900.000 euros.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaires portent sur moins de trois ans. Le chiffre d'affaires annuel ne devra pas être inférieur à 300.000 euros.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Capacités professionnelles : Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualifications et les compétences professionnelles requises pour la réalisation de

l'ensemble des travaux objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualifications professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capacité professionnelle du candidat, comme des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- capacités techniques : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : capacités professionnelles :

Les qualifications minimum exigées pour l'exécution du marché sont :

- une carte professionnelle ou un titre d'identification d'entrepreneur du paysage.

- les certificats d'agrément ou d'immatriculation de la Direction Régionale de l'agriculture et de la Forêt (Draf) concernant l'emploi et l'application des produits antiparasitaires usage agricole et phytosanitaires.

- des certificats de qualification professionnelle ou équivalents relatifs à de l'arrosage automatique (différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage : les terrassements, les tranchées, le remblaiement, le pose de conduite, les branchements, les travaux de réglage et maintenance.

- des certificats de qualification professionnelle ou équivalents relatifs à l'entretien des espaces verts : les tontes de gazon, tailles de végétaux, nettoyages de massifs et les interventions simples sur les arbres de faibles dimensions.

- capacités techniques :

Exigences minimum en termes de travaux similaires :

Au moins 3 chantiers similaires en matière d'entretien de terre-plein centraux, de giratoires et de maintenance d'arrosage intégré exécutés au cours des trois dernières années.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références portent sur moins de trois ans.

III.2.4) Marchés réservés : Non.**III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

SECTION IV : PROCEDURE**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique décomposée comme suit : 25 en méthodologie descriptive de l'entretien des sites d'intervention ; 20 en moyens en personnels et matériels mis à disposition pour satisfaire aux obligations du marché à savoir l'entretien des sites d'intervention ; 10 en méthodologie descriptive de la réalisation d'un réseau d'arrosage automatique en pehd diamètre 32mm. Pondération : 55.

2. prix. Pondération : 45.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

10-DR2A-24.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

6 avril 2011 - 16:00.

IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

IV.3.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

V.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

V.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

V.3) AUTRES INFORMATIONS :

Date prévisionnelle de début des prestations : 01/09/2011.

Appel d'offres Ouvert Européen passé en application des articles 33, 57,58, 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum et maximum.

Modalités de retrait des documents :

Sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet www.corse.fr rubrique : services en ligne - marchés publics.

Conditions de remise des offres ou candidatures : offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service du courrier) contre récépissé. Les enveloppes portent la mention "objet du marché - ne pas ouvrir".

Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.corse.fr.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 9 février 2011.

V.4) PROCÉDURES DE RECOURS

V.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano,

F-20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

V.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction juridique, 22, cours Grandval - B.P. 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

V.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 9 février 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion: 10-DR2A-24

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse D.G.A.I.R.T Direction des Routes 22 cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Classification des produits :

* Services d'administration publique

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

(A.A.P.C.)

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction des Affaires Culturelles Corse

2. Personne responsable du marché :

Le Directeur régional des affaires culturelles Corse

3. Mode de passation : procédure adaptée (art. 28 du CMP)

4. Objet du marché : étude patrimoniale concernant les espaces publics de la Ville-Haute - commune de BONIFACIO

5. Modalités d'obtention du cahier des charges et renseignements administratifs : Direction Régionale des Affaires Culturelles Corse

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-sud

Villa San Lazaro - 1, chemin de la Pietrina - B.P. 301

20181 Ajaccio cedex 1

6. Modalités d'obtention des renseignements techniques :

Architecte des Bâtiments de France

Villa San Lazaro - 1, Chemin de la Pietrina - B.P. 301

20181 Ajaccio cedex 1

Téléphone : 04 95 51 52 09

7. Critères d'attribution : prix des prestations, valeur technique de la proposition

8. Date limite de réception des offres : vendredi 11 mars 2011

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : vendredi 11 février 2011

COMMUNE DE SOTTA

Hôtel de ville - 20146 Sotta - Tél : 04.95.71.20.75, Fax : 04.95.71.23.97
courriel : mairie.sotta@wanadoo.fr.

Article 133 : liste des marchés conclus en 2010 en application de l'arrêté du 26.12.2007.

Marchés de travaux :

De 20.000 à 49.999 euros HT :

- Extension du réseau assainissement - 08.2010 - LG MILANINI (20137).

De 50.000 à 89.999 euros HT :

- Création des murs du nouveau cimetière communal - 08.2010- LG MILANINI (20137).

De plus de 400.000 euros HT :

- Réfection du réseau routier communal - 01.2010 - TAFANI Jean-Noël (20137).

Marchés de services :

De 20.000 à 49.999 euros HT :

- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle de classe - 03.2010 - Benjamin Degreuve (20137) ;

- Maîtrise d'œuvre pour la réfection du réseau routier communal - 01-2010 - TECHN ROUTE CORSE (20200).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09.02.2011.

COMMUNE DE FRASSETO

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2ème parution,

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de FRASSETO, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 7 février 2011 au 4 mars 2011 inclus, Monsieur NICOLAÏ assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de FRASSETO aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de FRASSETO lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de 14 h 30 à 17 h 30, le (s) 7-14-21 février et 4 mars 2011.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS M.M. LEANDRI et A.M. LEANDRI

1, Avenue Beverini - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'AJACCIO, Boulevard Masseria, il sera procédé le :

JEUDI 17 MARS 2011 à 8H30

Visite des lieux le mercredi 16 février 2011 à 14h30

A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO à la vente aux enchères publiques aux plus offrants et dernier enchérisseur de :

Sur le territoire de la commune d'Ajaccio, Résidence la Rocade, Avenue Maréchal Lyautey

La Parcelle cadastrée BH 190 lot 116 , 207,208, 219 à 229, 231 à 243, 254 à 256, 421 , 425 à 427, 433 à 457, 459 à 468, 422 à 503, 509, 537, 531, 524, 562 et la parcelle CD 324 et 325 lot 27 et 41 et parcelle BH 117 dépendant d'un immeuble en copropriété dont le syndic est la Sarl ORGANIGRAM - 27 Bd Fred Scamaroni - 20198 AJACCIO cedex 4.

Bien plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal descriptif dressé par Huissier, documents déposé au Cabinet de la SCP LEANDRI pour consultation.

Sur une Mise à prix de 500 euros (cinq cents euros) pour chacun des lots vendus Etre consultés au Cabinet de la SCP LEANDRI et au Greffe du TGI d'AJACCIO.

Fait à Ajaccio, le 3 février 2011

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE POGGIO DI VENACO

Demande d'autorisation en vue de l'extension
de la Carrière de sables et de graviers présentée
par la SARL "CARRIERE CENTRE CORSE"

Installation classée pour la protection de l'environnement

Durée de l'enquête : (arrêté préfectoral du 31 janvier 2011)

* Du mardi 1er mars 2011 au vendredi 1er avril 2011 inclus.

Siège de l'enquête :

* Mairie de Poggio di Venaco

Lieu de dépôt des dossiers :

Mairies de Poggio di Venaco, Castellare di Mercurio, Corte, Erbajolo, Favalello, Riventosa, Santa Lucia di Mercurio, Santo Pietro di Venaco et Sermano.

Permanences du Commissaire-Enquêteur : (désigné par décision du Président du Tribunal Administratif du 5 janvier 2010)

Monsieur Bruno CARRY recevra les observations du public en Mairie de Poggio di Venaco, selon les modalités suivantes :

* le 1er mars 2011 - de 14h00 à 17h00

* le 8 mars 2011 - de 14h00 à 17h00

* le 15 mars 2011 - de 14h00 à 17h00

* le 25 mars 2011 - de 14h00 à 17h00

* le 1er avril 2011 - de 9h00 à 12h00

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit en Mairie de Poggio di Venaco.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Poggio di Venaco, pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer - service environnement et développement durable, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet de la préfecture. (www-haute-corse.pref.gouv.fr)

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture.

51

SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE
NOTARIAL À PRUNELLI DI FIUMORBO
Maître FRANÇOIS GRIMALDI
Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO

**RECTIFICATIF A DONATION
PARTAGE DE FONDS
DE COMMERCE**

C'est à tort et par erreur que dans l'annonce parue dans ce même journal le 4 février 2011 concernant l'acte reçu par Maître François GRIMALDI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 17 décembre 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia SIE PÔLE ENREGISTREMENT LE 7 JANVIER 2011 bordereau N°2011/15 Case n°1. Contenant donation partage de fonds de commerce il a été indiqué que le fonds attribué à Monsieur QUILICI François Xavier se situait commune de CONCA, alors qu'il est situé sur la commune de SARI SOLENZARA lieudit PIANICCIA.

Le reste sans changement.

Pour avis,
Signé : **François GRIMALDI**, Notaire

53

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd. Paoli 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04. 95.32.79.15

"VALÉRY PANIFICATION"

SARL au capital de 22.867,35 euros
Siège social à Bastia (20200)
21 Rue César Campinchi
R.C.S. : Bastia N° B 419 636 915

**TRANSFERT
DU SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 janvier 2011, il a été décidé de transférer le siège social de Bastia (20200) 21 Rue César Campinchi à **Pozzo Village - Lieu dit « E Canne » (20222) Brando** à compter du 28.01.2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le gérant.

45

**GBTA GUIDICELLI BALAGNE
TRANSPORT AUTOMOBILES**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Boulevard de Fogata
20220 Ile-Rousse - R.C.S. Bastia 387 562 028

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15.12.2010, l'objet social a été étendu aux activités de :

- Tour opérateur,
- Organisation de séjours et de voyages,

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence, comme suit :

La société a pour objet :

- Le transport de personnes au moyen d'un train à vocation touristique dans la commune de l'Ile-Rousse et les communes avoisinantes ;
- La vente de véhicules automobiles d'occasion ;
- La prise en location-gérance d'un fonds de commerce de « vente de pièces détachées, pneus, réparation, montage, taxi » à l'enseigne de Balagne Pneus ;
- Le transport public routier de voyageurs (attestation de capacité n° 94980006 délivrée le 20.01.1998 à M. Antoine GUIDICELLI, gérant).
- Consignataire maritime,
- Tour opérateur,
- Organisation de séjours et de voyages.

Le reste de l'article demeure inchangé. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant

41

ALEXAUR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.600 euros
Siège social : Pirelli
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
R.C.S. : Ajaccio 440 496 917

Des décisions de l'associée unique du 3 janvier 2011, il résulte la modification des mentions suivantes :

Siège social :

* **Ancienne mention :** Pirelli - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

* **Nouvelle mention :** Araggio - 20137 Porto-Vecchio

Gérance :

* **Ancienne mention :**

M. Jean-René DUVILLET demeurant : Pirelli - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio ; Melle Corinne CHONION demeurant, Araggio - 20137 Porto-Vecchio

* **Nouvelle mention :**

Melle Corinne CHONION sus nommée

35

SARL BACILAMANO

Au capital de 7500 euros
RCS Bastia 525350617
7, Place Vincetti - 20200 Bastia

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 01 février 2011 accepte : La démission de Mademoiselle BOUR Marie Sophie, et nomme Monsieur VESCHI André né le 4 mars 1929 à Bastia (Haute-corse), de nationalité française, célibataire, demeurant à Bastia (20200) 2, Avenue Maréchal Sebastiani, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 01 février 2011. Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés. La gérance.

Fait à Bastia le 01 février 2011,
La gérante

39

**CORSE CONTRÔLE
TECHNIQUE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : RN 193 - Lieu-dit Bevinco
20620 Biguglia
RCS Bastia : B 489 431 171
Siret : 489 431 171 00011

L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2011 a décidé, suite au décès de Monsieur Jean-Louis Albertini, de nommer Monsieur Clément Franchi, demeurant Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia, en qualité de nouveau gérant.

Le gérant,

50

TOTAL CORSE

SNC au capital de 1.395.979 euros
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE CONVENTION
DE SUCESSEUR**

Par acte notarié en date du 27 Septembre 2010, la Société VITO CORSE, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est à Puteaux 92800 - Tour Franklin - 100 terrasse Boieldieu, succède à la Société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, dans l'exploitation du fonds de commerce de station service exploité à Biguglia 20620 appartenant à Madame MORI Rosine.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

37

**AJACCIO
DESINSECTISATIONS**

SARL au capital de 8000 euros
Siège : Lieu-dit Radica - 20167 Afa
RCS Ajaccio : 448 129 551

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2011, l'associé unique a nommé : - Monsieur Arnaud, Alexandre, Emile, Christian Munn, demeurant, Lieu-dit Pèdi Morella, 20167 Sarrola-Carcopino, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur François Faggianelli, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

60

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **AUTO 2B**

Siège : Résidence "Le Beaulieu", Bât. H, Pietranera, 20200 San Martino di Lota

Objet : L'achat et la vente de voitures neuves ou d'occasion à des particuliers ou à des professionnels

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Marie-François Angelini, domiciliée, Résidence "Le Beaulieu", Bât. H, Pietranera, 20200 San Martino di Lota

Immatriculation : Au RCS de Bastia

63

SARL L'ECLIPSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 1, Boulevard Auguste Gaudin
20200 Bastia
RCS : 478 894 777 00018

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 01 février 2011 accepte :

* La démission de Mademoiselle Bour Marie Sophie, et nomme Monsieur Veschi André né le 4 mars 1929 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, célibataire, demeurant à Bastia (20200), 2, Avenue Maréchal Sébastiani, en qualité de gérant, pour une durée illimitée à compter du 01 février 2011.

Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés.

La gérance,

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

**DEPÔT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

13

LJ - 4151091
M. de Sousa Martins Jose - Maçonnerie
10, Pl. Vincetti - 20200 Bastia
RCS Bastia / RM : N°226.92.2B

Dépôt de l'Etat de Collocation

Section AO 265 Lot 13

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 01/02/2011, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

31

SAINTE CECILE

SARL au capital de 170.000 euros
Siège social : Lieu-dit Finosello
Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio
491 656 468 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 juin 2010, les associés ont décidé de nommer pour six exercices :

- La SCP Bacci - Miniconi - Rossi - sise Immeuble Ivoire, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire ;
- Mme Casanova Marie-Josée, domiciliée, 4, Bd Masséria, 20000 Ajaccio, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant ;

La durée des fonctions des Commissaires aux Comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

10

TRAVIM

SARL au capital de 2000 euros
Siège social : Valle Punta di Mozza,
Chemin d'Appietto
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 507 597 060

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2011, l'associé unique prenant acte de la démission de Mlle Marie-Louise NEGRONI de ses fonctions de gérante et décide de nommer en qualité de nouveau gérant Mr. Lionel CHAMBON demeurant Valle Di Punta Mozza, chemin d'Appietto, 20167 Mezzavia, qui accepte, ces fonctions pour une durée illimitée.

Pour avis,
La Gérance.

07

NOVELLA D'ACQUALONGA

S.C.I. Au capital de 1.524,49 euros
Siège Social : Chemin d'Acqualonga,
Quartier Mezzavia - 20167 Mezzavia
R.C.S. : Ajaccio 383 834 892

DEMISSION D'UN COGERANT

Aux termes d'une délibération en date du 27/04/2010, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michel, Antoine NICOLAÏ de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour. Les fonctions de Monsieur Christian BALZANO sont maintenues. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

30

STARIKY

Société Civile
Au capital de 9147 euros
Siège social : Lieu-dit Ancone
20111 Calcatoggio (Corse)
339 869 240 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 30/12/2010 de Calcatoggio (Corse), lieu-dit Ancone, à Paris (75007), 55, rue de Varenne.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Calcatoggio (Corse), lieu-dit Ancone

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Paris (75007), 55, rue de Varenne.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.



AVIS DE MARCHÉ

AAPC 07 / 2011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9
Tél : +33 (0)495555779
Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : +33 (0)495550237
Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Service Routes, M. Chiorboli Gabriel
Département de la Haute Corse
Direction des Infrastructures des Routes et des Transports
Service Routes - 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia
Tél : +33 (0)495348185
Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : +33 (0)495348181

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_VBf-qkd2seF&v=1&selected=0

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs :

Service Juridique et de la Commande Publique
Département de la Haute Corse - Rond Point du Maréchal Leclerc
1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9
Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_VBf-qkd2seF&v=1&selected=0

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. - Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ :

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Etablissement de l'étude de projet relative à une voie nouvelle de contournement de l'agglomération de Saint Florent.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des prestations : Marché de services (Etude de projet).

Lieu principal d'exécution (situation de la zone d'étude) : Saint Florent - Canton de la Conca d'Oro. Canton de la Conca d'Oro (Haute-Corse)- FR 832

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.5) Description succincte du marché : Etude de projet d'infrastructure neuve relative à l'aménagement d'une voie de contournement de Saint Florent, en Haute-Corse sur la base d'une étude d'avant-projet fournie au titulaire par le Maître d'Ouvrage.

II.1.6) Classification CPV : 79311100 - Catégorie de Services : 12

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Etude de projet de voirie nouvelle, sur la base d'une étude d'avant-projet fournie au titulaire par le Maître d'Ouvrage, d'un linéaire global d'environ 5,630 km, comprenant, sur environ 3,060 km, des sections avec murs et/ou déblais importants.

Le projet de voie nouvelle comprend :

- une section en tunnel d'un linéaire de 290 ml.
- trois sections sur ouvrages d'art importants :

* Un ouvrage droit d'environ 40 ml (franchissement du canal de la station d'épuration, en plaine de Saint Florent) ;

* Un ouvrage droit d'environ 60 ml (franchissement du ruisseau de Poggio et de la route départementale n°238) ;

* Un ouvrage droit d'environ 50 ml (franchissement du ruisseau de Casiglia).

Dans le cadre de l'étude de projet, le candidat aura par ailleurs à charge de définir et réaliser une campagne d'investigations géotechniques, d'établir une étude de projet géotechnique G2 ainsi qu'une étude hydraulique de projet.

II.2.2) Options : Oui : avenants et marchés complémentaires éventuels autorisés.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution. Le délai indicatif proposé par le pouvoir adjudicateur est fixé à 9 mois à partir du lendemain de la date de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations. Les candidats peuvent toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur les fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance.

Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires

et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Prestations Intellectuelles. Les prix du marché sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation, Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation.
- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

III.2.2) Capacité économique et financière :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires pour des prestations similaires à celles qui font l'objet du marché et réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en adéquation avec l'objet du marché.

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes, indiquant notamment les montants, époques, lieux d'exécution ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ;
- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Pour répondre, les candidats utiliseront les nouveaux formulaires DC1 et DC2 qui leurs sont remis avec le dossier de consultation (Se reporter aux précisions indiquées au règlement de la consultation).

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : non

III.3.2) Les personnes morales sont elles tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-après énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 40 %
2. Valeur technique : 40 %
3. Délai d'exécution : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 07 / 2011

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 25 mars 2011 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation. Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4) Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (VI.4.1) / VI.4.3) : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, . Tél : 0495328866. Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495323855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 07 / 02 / 2011

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 25 mars 2011 à 12 h 00

Pour le Président et pae délégation,
Le Directeur Général des Services, Jean LECCIA.

57

RECTIFICATIF

Concernant la publication effectuée le 28.01.2011, n°6349, relatif au changement de commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la SCEA TERRAZZONI.

Il fallait lire :

CAC Titulaire : Société COREVAL, 15, Avenue Colonel d'Ornano, 20000 Ajaccio, à compter du 16.07.2010, en remplacement de M. Edmond Gavarrin, radié de la Compagnie des Commissaires aux Comptes depuis cette date.

CAC Suppléant :

Lionel Beretta, à compter du 01.01.11, en remplacement de M. Pierre Battestini, démissionnaire.

Pour avis,

40

SOCIETE NOUVELLE STPB

SAS au capital de 150.000 euros
Siège : Ponte Bonello
Commune de Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia Ajaccio
339 668 535 RCS Ajaccio

L'assemblée générale ordinaire réunie le 14 décembre 2010 a pris acte à compter de ce jour, de la démission de Monsieur Pierre-Marcel Sicurani, de son mandat de Directeur Général.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

38

BORGO EQUIPEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 22.900 euros
Siège : RN 193
20620 Biguglia
RCS Bastia : B 329 141 816
Siret : 329 141 816 00036

L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2011 a décidé, suite au décès de Monsieur Jean-Louis Albertini, de nommer Monsieur Clément Franchi, demeurant Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia, en qualité de nouveau gérant.

Le gérant,

68

ANTONA CASALONGA

Société Civile
Au capital de 25.000 euros
Siège social : Lieu-dit Rotajolo
Lotissement Altu Mare
Agosta Plage
20166 Porticcio
RCS d'Ajaccio : 497 565 739

Par AGE du 15 décembre 2010, les associés approuvent la démission de Monsieur Mathieu Casalonga de ses fonctions de gérant avec prise d'effet au 1er décembre 2010. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,



AVIS DE MARCHÉ

FOURNITURES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse, direction générale adjointe aux infrastructures, Routes et Transports, Direction des Routes, Service de l'exploitation des Routes de Corse du Sud 22, cours grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports, Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud, 22, cours grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports, Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud, 22, cours grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse Service du Courrier, 22, cours grandval, F-20187 Ajaccio Cedex 1. URL : <http://www.corse.fr>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

fourniture, transport et livraison de sel pour la viabilité hivernale des routes nationales de Corse.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Fournitures.

Achat.

Lieu principal de livraison : m de Corse.

Code NUTS FR831.

II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Durée en année(s) : 4.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

fourniture, transport et livraison de sel pour la viabilité hivernale des routes nationales de Corse.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

34927100.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Première période : 100.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum ;

Reconduction n°1 : 100.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum ;

Reconduction n°2 : 100.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum ;

Reconduction n°3 : 100.000,00 euros t.t.c minimum - 300.000,00 euros t.t.c maximum.

II.2.2) Options :

Oui.

Description de ces options : durée du marché : 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les crédits inscrits au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le paiement se fera par virement conformément à l'article 86 du CMP.

Les modalités d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les délais de mandatement des comptes sont fixés à 30 jours.

Les prix sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du code des Marchés Publics ; Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des marchés publics.

La sélection des candidatures se fera au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières.

- **pour le candidat ou le groupement d'entreprise :** Une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

- **pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :**

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) :

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7). - documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années (auprès d'autres collectivités et en particulier, auprès d'autres régions), en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

III.2.4) Marchés réservés : Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE : Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix. Pondération : 70.

2. délai de livraison. Pondération : 30.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

10-DR2A-21.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

6 avril 2011 - 16:00.

IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

V.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

V.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

V.3) AUTRES INFORMATIONS :

Date prévisionnelle de début des prestations : 01/10/2011.

Appel d'offres Ouvert Européen passé en application des articles 33, 57,58,59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum et maximum.

à titre indicatif, les lieux de livraison des fournitures seront les suivants :

Lieu-Dit " Col de la Seghia " - 20129 Bastelicaccia,

Lieu-Dit " Petreto-Bicchisano " , 20140 Petreto Bicchisano

Lieu-Dit "Vizzavona " , 20219 Vizzavona,

Lieu-Dit " route du cimetière " 20250 Corté.

D'Autres sites de livraison sont susceptibles d'être communiqués pendant toute la durée du marché. Le candidat ne pourra élever aucune réclamation.

Modalités de retrait des documents :

Sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet

www.corse.fr rubrique: services en ligne - marchés publics.

Conditions de remise des offres ou candidatures : offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service du courrier) contre récépissé. Les enveloppes portent la mention "objet du marché - ne pas ouvrir".

Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.corse.fr.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 8 février 2011.

V.4) PROCÉDURES DE RECOURS :

V.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

V.4.2) Introduction des recours :

V.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

V.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 8 février 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-21

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse D.G.A.I.R.T Direction des Routes 22 cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Classification des produits :

* Produits divers des industries extractives

55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination Sociale : **CORTI FOOT CORNER**

Capital Social : 6.000 euros - SIX MILLE EUROS, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Objet social : La vente d'articles de sports et de loisirs, ainsi que l'impression et flocages sur textiles et supports divers.

Siège social : Lieu-dit Casamozza, 20290 Lucciana

Durée de la Société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,

Gérance : Madame CORTICCHIATO Cécile, demeurant : Les Hauts de Rasignani II, Lot. 126, 20290 Borgo

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales,

Immatriculation au Registre de Commerce : La société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis,
La gérance.

47

AVIS DE CONSTITUTION**RECTIFICATIF**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 janvier 2011, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle :

Dénomination sociale : **PARCS & JARDINS**

Capital : 5000 euros divisé en 500 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

Siège social : Villa SASSONE, C/O Mr PINELLI Anthony, Essigna, Coggia - 20118 Sagone (Coggia)

Objet : La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de démaquisage, de débroussaillage, d'élagage, d'entretien et de réalisation de jardin et d'espaces verts.

Durée : 99 années compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : Monsieur PINELLI Anthony est désigné statutairement Président sans limitation de durée autre que celle de la société

RCS : d'Ajaccio.

Pour avis,

67

SCI LES COLLINES C

Société civile en liquidation
Au capital de 1524,49 euros
Siège social et siège de la liquidation :
Route Nationale 197 - 20256 Corbara
342 094 240 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 31 décembre 2010, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Paul Beveraggi de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2010.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

05

RECTIFICATIF

A l'annonce n°14, parue dans ce même journal semaine du 04 au 10 février 2011 - N°6350

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18 janvier 2011, il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

RVB1

Siège social : 15, rue Napoléon, 20200 Bastia

Forme : SARL

Capital : 40000 euros

Objet social : La fabrication à caractère artisanal associée à la vente au détail et restauration sur place ou à emporter de toutes sortes de pains, de viennoiseries, de pâtisseries fraîches, de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et croque-monsieur, vente de glaces artisanales, chocolat et confiseries, salon de thé. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes

Gérance : Monsieur MARC VENTURA, Rés. Opale, Bât. E9, 20200 San Martino di Lota ;

Cogérant : Monsieur PASCAL BIANCONI, 44 Bld, Général Graziani, 20200 Bastia ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

48

CONSTAT EVALUATION DIAGNOSTIC IMMOBILIER**C.E.D.I.**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.000 euros
Siège Social : Rés L'Empereur
4, Rue Impératrice Eugénie
20200 Bastia
RCS Bastia 493 641 500

Au terme d'une décision en date du 10 janvier 2011, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Pallini, de ses fonctions de gérant et a nommé en remplacement M. Nicolas Baldassarri, demeurant : Les Terrasses de Moriani, 20230 Moriani, en qualité de nouveau gérant, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

La gérance,

08

KALLISTE ENR

SARL au capital de 50000 euros
Imm. Le Béarn - Ave de la Libération
20600 Bastia
521254029 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 octobre 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **VILLAGE EXPOBAT, 13480 CABRIES** à compter du 1er janvier 2011.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aix-en-Provence et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

52

B. LEONELLI

Avocat - 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04. 95.31.69.67
Télécopie : 04. 95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 1er février 2011, enregistré à Bastia le 03 février 2011, bordereau N° 2011/169, case N° 2, Mr GONCALVES DE ARAUJO Delfim et Mme Dominique AGOSTINI, son épouse, demeurant ensemble au Village de Furiani - U Marmucciu (20600) Furiani, ont cédé à la société « VALERY PANIFICATION », société à responsabilité limitée au capital de 22,867,35 euros dont le siège social est à Bastia (20200) 21 rue César Campinchi, les deux fonds de commerce suivants :

1) - Un fonds principal de Pâtisserie, confiserie, glacier, dépôt de pain, fabrication et vente de pain de seigle et pain complet, alimentation, jouets, boulangerie à l'enseigne SAN PEDRONE exploité à Bastia (20600) Avenue Paul Giacobbi - Résidence « Le Saint Pierre ».

2) - Un fonds Secondaire de vente de pains, gâteaux, confiseries et glaces exploité à Bastia (20600) quartier de Montesorro - Les Logis de Montesorro Bt C25.

Moyennant le prix de 387.300 euros, s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de 369.385 euros ;

- Au matériel pour la somme de 17.915 euros ;

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2011.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître B. LEONELLI, Avocat, à Bastia (20200), 40 Bd Paoli, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion. L'Acquéreur.

76

CHEMAR

Société Civile Immobilière
Au capital de : 1.000 euros
Siège social : Monticeddu - 20135 Conca

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Conca du 7 février 2011, enregistré à la recette des impôts de Porto Vecchio le 7 février 2011 bordereau n°2011/51 case n°2, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI CHEMAR**
Siège Social : Monticeddu 20135 Conca

Objet : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles de toutes natures, bâtis ou non bâtis.

Capital : 1000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune.

Durée : 50 ans.

Gérance : Mr PETITE Gilles, né le 12 janvier 1964 à Montluçon (Allier), domicilié à Monticeddu 20135 Conca
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

42

CORSICA SOLE 1

Société par actions simplifiée
Au capital social de 106.600 euros
Siège social : Village
20251 Pancheraccia
513 139 667 RCS Bastia

En date et à effet du 04.02.2011, l'AGM a :

- Augmenté le capital social de euros 993.400 pour le porter de euros 106.600 à euros 1.100.000, en numéraire et par création de 993.400 actions de euros 1, et modifié les articles 6 et 7 des statuts,
- Réduit le capital social de euros 880.000 pour le ramener de euros 1.100.000 à euros 220.000 par diminution de la valeur nominale des actions de euros 1 à euros 0,20 et modifié corrélativement les articles 6 et 7 des statuts,
- Procédé à la refonte intégrale des statuts,

- Pris acte de la démission de la SCA Sun'R Investissements KS, de ses fonctions de Président,

- Nommé la SAS LAC, 26 rue du Bois, 59100 Roubaix, 510 699 101 RCS Roubaix Tourcoing, la SCA Sun'R Investissement KS, 7 rue de Clichy, 75009 Paris, 520 007 501 RCS Paris et M. Michael Coudyser, 6 rue Hoche, 78000 Versailles, en qualité de membres du Comité de Surveillance,

En date et à effet du 04.02.2011, le Comité de Surveillance a nommé la SAS CORSICA SOLE, Village, 20251 Pancheraccia, 509 986 030 RCS Bastia, en qualité de Président de la Société.

44

CORSICA NET

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Imm. Pauline Bonaparte
Rue Nicolas Péraldi
20090 Ajaccio (Corse)
450075692 RCS Ajaccio

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/02/2011, de Ajaccio (20090) Résidence A Mandarina 2 - Bât. K - Chemin du Finosello à **Immeuble Pauline Bonaparte - Rue Nicolas Péraldi 20090 Ajaccio**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Ajaccio (20090) Résidence A Mandarina 2 - Bât. K - Chemin du Finosello.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Immeuble Pauline Bonaparte - Rue Nicolas Péraldi - 20090 Ajaccio.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

27

Société Civile Immobilière**PIBEA**

Société Civile
Au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Lieudit Penisola Coggia
20118 Sagone - 399 456 433 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2011 a décidé :

- de modifier la dénomination sociale qui devient « **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAURICE VIOLETTE** »
- de transférer le siège social au **10 rue Fortuny, 75017 Paris**, à compter du 1er janvier 2011.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Comme conséquence de ce transfert, la société fera l'objet d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS désormais compétent à son égard.

Pour avis : Le gérant.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Rbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3611 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

TRAVAUX

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports, 22, cours Grandval - B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : travaux de signalisation verticale de police et directionnelle sur les RN de Corse du Sud.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45233290.

Lieu d'exécution : m de Corse du Sud.

Code NUTS : FR831.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

de manière non exhaustive, les prestations à réaliser sont les suivantes :

Fourniture et pose de panneaux de police toute taille, fourniture et pose divers supports, de mâts, fourniture et pose fourreaux, fourniture et pose balises plastiques, mise en œuvre massifs d'ancrages, fourniture et pose de supports type lourd, fourniture et pose de panneaux directionnels, fourniture et pose de panneaux de police dynamique Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Première période : 50.000,00 euros T.T.C minimum - 500.000,00 euros T.T.C maximum ;

Reconduction n°1 : 50.000,00 euros T.T.C - minimum - 500.000,00 euros T.T.C maximum ;

Reconduction n°2 : 50.000,00 euros T.T.C - minimum - 500.000,00 euros T.T.C maximum ;

Reconduction n°3 : 50.000,00 euros T.T.C - minimum - 500.000,00 euros T.T.C maximum ;

Nombre de reconductions éventuelles : 3.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1.e.r septembre 2011.

Cautionnement et garanties exigés : chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : la prestation seront financées sur les crédits inscrits au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le paiement se fera par virement conformément à l'article 86 du CMP.

Les modalités d'une avance (article 87 du Cmp) sont fixées dans le CCAP.

Les délais de mandatement des acomptes sont fixés à 30 jours.

Les prix sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : a l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 51 VII du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- Respect des dispositions des articles 43, 44 et 45 du cmp,

- niveau de capacités professionnelles, techniques et financières.

Situation juridique - références requises : pour le candidat ou le groupement d'entreprise : Une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

- pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf) :

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Capacité économique et financière - références requises : les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Capacité économique et financière - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : capacités financières :

Niveau minimum de capacité exigé (du candidat ou du cumul des cotraitants en cas de groupement) :

- moyenne des Chiffres d'affaire hors taxe des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale à 1.500.000 euros. Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaires portent sur moins de trois ans. Le chiffre d'affaires annuel ne devra pas être inférieur à 500.000 euros.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être

apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation. Lorsqu'En application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient pris également en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants, il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché pour ce faire : il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Capacités techniques : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Référence professionnelle et capacité technique - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : - Capacités professionnelles : Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualifications et les compétences professionnelles requises pour la réalisation de l'ensemble des travaux objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualifications professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capacité professionnelle du candidat, comme des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Les qualifications minimum exigées pour l'exécution du marché sont (liste présentée selon la nomenclature de la Fédération Nationale des Travaux Publics) :

- 113 : ouvrages de technicité courante

- 232 : Travaux de terrassements courants

- 372 : Pose de bornes ou panneaux de signalisation

- **capacités techniques** : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux

Exigences minimum en termes de moyens humains (au vue de la liste des moyens humains fournis ou d'une note démontrant que l'entreprise possède des moyens équivalents) :

- 1 conducteur de travaux

- 1 chef de chantier

- 1 chauffeur pl

- 2 manœuvres

Exigences minimum en termes de moyens matériels (au vue de la liste des moyens matériels fournis ou d'une note démontrant que l'entreprise possède des moyens équivalents) :

- 1 instrument de levé et de nivellement

- 1 chargeur 2 m³

- 1 camion 6x4

- 1 bétonnière

- 1 compresseur.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 60 % ;

- valeur technique décomposée comme suit : méthodologie des travaux 20%, moyens 10%, planning d'exécution 10% : 40 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 23 mars 2011, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 10-DR2A-22.

Renseignements complémentaires : durée du marché : 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans

Marché à procédure adaptée passé en application des articles 26.2.5 et 77 du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum et maximum.

Modalités de retrait des documents :

Sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet www.corse.fr rubrique : services en ligne - marchés publics.

Conditions de remise des offres ou candidatures : offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service du courrier) contre récépissé. Les enveloppes portent la mention "objet du marché - ne pas ouvrir".

Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.corse.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 février 2011.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse, Service du Courrier.

22, cours grandval, 20187 Ajaccio Cedex 1, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud - 22, cours grandval - B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports Direction des Routes, - Service de l'Exploitation des Routes de Corse du Sud. 22, cours grandval - B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-22

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse D.G.A.I.R.T Direction des Routes 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits : * Travaux de construction

SCP Michel FILIPPI

Huissier de Justice Associé
4 rue Miot - BP 264
20296 Bastia Cedex

VENTE MOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

LE LUNDI 14/02/2011

A 9H00 1^{er} d'un Lot de Vêtements HOMME ,et FEMME, « SIGNATURE »6 BIS RUE CESAR CAMPINCHI - 20200 BASTIA.

A 11H00 2^{er} d'un lot De matériel de RESTAURANT, tables ,chaises ,materiel de cuisine ... » ZAGORA » 4 RUE DES TERRASSES 20200 BASTIA

A 14H30 4^{er} un véhicule automobile BMW 316, »IBSRENT « ZONE INDUSTRIELLE DE TRAGONE BIGUGLIA.

A 16H00 3^{er} d'un lot d'outillages,mobilier.. grilles de chantier, étais , partie d'échafaudages type Tour ... « PIACENTINI » IMMEUBLE L'AUTEUIL - 20200 BASTIA
L'Huissier de Justice faisant fonction de commissaire Preneur Aux Conditions habituelles.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

- 1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**
Direction des Affaires Culturelles Corse
- 2. Personne responsable du marché :**
Le Directeur régional des affaires culturelles Corse
- 3. Mode de passation :** procédure adaptée (art. 28 du CMP)
- 4. Objet du marché :** étude patrimoniale concernant l'îlot « TONAPAN » commune de BONIFACIO
- 5. Modalités d'obtention du cahier des charges et renseignements administratifs :** Direction Régionale des Affaires Culturelles Corse
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-sud
Villa San Lazaro
1, Chemin de la Pietrina - B.P. 301
20181 Ajaccio cedex 1
- 6. Modalités d'obtention des renseignements techniques :**
Architecte des Bâtiments de France
Villa San Lazaro
1, Chemin de la Pietrina - B.P. 301
20181 Ajaccio cedex 1
Téléphone : 04 95 51 52 09
- 7. Critères d'attribution :** prix des prestations, valeur technique de la proposition
- 8. Date limite de réception des offres :** vendredi 11 mars 2011
- 9. Date d'envoi du présent avis à la publication :** vendredi 11 février 2011

LE CLOS D'OLETTA

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : Chez Ninu - 02, Bd Paoli
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 27/01/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile "de construction vente"

Dénomination : LE CLOS D'OLETTA
Siège social : Chez Ninu, 02 Bd Paoli, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un ou plusieurs immeubles d'habitation en vue de leur vente en totalité ou en fraction, étant précisé que ces immeubles ne peuvent être attribués, en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports,
Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : MARC NINU
Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La Gérance,

ARGIOLA

S.C.l. au capital de 777,49 euros
Siège social : Quatratoggia
20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 382 266 385

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 18/01/2011, l'AGO prend acte du décès de Mr. Marc, Joseph PAOLINI survenu le 16/12/2010 et décide de nommer en qualité de nouvelle gérante Mme Christiane Hilda Jacqueline KANT, demeurant Lieu dit Quatratoggia, Route de Cala Rossa 20137 PORTO VECCHIO, pour une durée illimitée, à compter du 16/12/2010.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

CHANGEMENT DE NOM

M. HUIJOL (Jean-Philippe, François, Michel), né le 22 mars 1980 à Ajaccio, (Corse du Sud), demeurant Résidence Les Jardins de Suartello, Bâtiment A, à Ajaccio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PERETTI.

La Gérance,

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CASANOVA

2ème insertion,

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-004-0011 en date du 4 janvier 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CASANOVA, avec établissement des périmètres de protection du captage suivant :

- Prise de TAOLA

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de CASANOVA, pendant 15 jours du mardi 08 février 2011 au mardi 22 février 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur Serge BARDOUX, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- Mairie de CASANOVA - 20250 Casanova

* Mardi 08 février 2011 : de 13h30 à 16h30

* Mardi 15 février 2011 : de 13h30 à 16h30

* Mardi 22 février 2011 : de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de CASANOVA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, Le 7 Janvier 2011,
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous Préfet de CORTE,
Tony CONSTANT.

Aux termes d'un acte SSP en date du 8 décembre 2010 il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

STUDIO20 SAS

Siège social : 7, rue du Chanoine Leteron, 20200 Bastia

Forme : SAS

Sigle : STUDIO20

Nom commercial : STUDIO20 SAS

Capital : 1000 euros, divisé en 1000 actions de 1 euros chacune.

Objet social : Organisation, gestion et prestations techniques de production et post-production audiovisuelle

Président : Monsieur PIERRE DIEULAFAIT demeurant : 13 Bd, Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia, élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Monsieur PIERRE DIEULAFAIT.

Admission aux Assemblées :

Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote :

Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Suivant AGE du 25/01/2011, la SARL Le Ravalement Variois d'Art et Gestion au capital de 1000 euros, dont le siège est 4 rue du 9 septembre 20110 Propriano, RCS Ajaccio 488 375 346, a décidé d'annuler la dissolution amiable prononcée le 01/10/2009.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée qui sera immatriculée au R.C.S. tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : AVANGARDE RECORDS

Capital : Composé d'apports en numéraire : 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 9, Chemin de Palazzi - Résidence de l'Ortu à 20220 Santa Réparata di Balagna

Objet : La création musicale et sa commercialisation, ainsi que la perception des droits d'auteur la production discographique et plus généralement l'édition musicale sous toutes ses formes.

La vente en ligne de disques sur internet, toutes prestations en informatique, négoce de matériel informatique, hébergement de site internet et de manière générale, le commerce de détail ou de gros de biens de consommation

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Gérant : Monsieur David TOINET demeurant 9, Chemin de Palazzi - Résidence de l'Ortu - 20220 Santa Réparata di Balagna

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous les départements de France...

Consultez-nous !

Téléphone : 04 95 32 04 40

Téléphone : 04 95 32 89 92

(Ligne directe Annonce légale)

Télécopie : 04 95 32 02 38

Courriel : al@informateurcorse.com

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

14

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

L'Auberge de l'Alisgiani (SARU)
Lieu-dit Paruccio
20234 Ortale

Activité : Bar - Restaurant - Chambres d'Hôtes - Gîtes

RCS Bastia : B 510 986 342, 2009 B 139

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

15

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Thibaut Patrick
Ld Pianella

20224 Calacuccia

Activité : Pizzeria, Restaurant, Débit de boissons "L'Arinella", sis à Cuccia, 20224 Calacuccia

RCS Bastia : A 510 313 976, 2009 A 31 (Radié)

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

16

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Layet Carlotti Suzanne
Lot Simonpoli - N°39

Villa Lemeur - Travo
"Fiumorbo Carrelage"

20240 Ventiseri

Activité : Pose de revêtements de sols

RM : N°494 925 563 (130.07.2B)

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

17

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

SARL Sud Energie (SARL)
RN 193 - 20290 Borgo

Activité : Vente de matériels d'énergie renouvelable

RCS Bastia : B 497 843 623, 2007 B 210

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

18

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Arbouhi Saddik
Bât. C - Etage 3
Immeuble Sainte Catherine
20600 Bastia

Activité : Peinture en bâtiment

RM : N°485 332 142 (449.05.2B)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

19

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Village - 20251 Piedicorte di Gaggio

Activité : Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 492 061 437, 2006 B 357

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

20

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Cash Matériau (SARL)

Rte Nationale 193 - 20290 Borgo

Activité : Achat et vente de matériaux de construction à bâtir

RCS Bastia : B 453 717 449, 2004 B 149

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

21

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Rodrigues Dos Santos Raul Manuel
c/o Mme Sebbah Pasqualini

Lot n°2 - Imm Pinarello
20213 Sorbo Ocagnano

Activité : Maçonnerie Carrelage

RM : N°404 942 021 (110.96.2B)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Christian Ricomini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

22

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Ciucci Jean Guillaume
RN 193 - Caporalino

Villa Ma Source
20236 Omessa

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°351 664 800 (39.08.2B)

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

23

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Sud Bat (SARL)

105, rue de l'Abbé Groult - 75015 Paris 15

Activité : Marchand de biens - second oeuvre de bâtiment

RCS Paris : B 453 233 751, 2010 B 11089

Anciennement inscrite au RCS Bastia 2009 B 109

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

24

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la :

SARL Phone Planet

45, Bd Paoli "Corsicate" - 20200 Bastia

Activité : Vente de matériels de téléphonie

RCS Bastia : B 433 714 193, 2001 B 280

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

25

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Arrighi Jean Gilles

Prés la Place de l'Eglise
20251 Piedicorte di Gaggio

Activité : Travaux de maçonnerie

RM : N°349 032 417 (250.98.2B)

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

26

Par jugement en date du 01/02/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Michalski Piotr Andrzej
Avenue de la République

"L'Empire" - 20260 Calvi

Activité : Débit de boissons

RCS Bastia : A 499 411 965, 2007 A 363

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

85

**FRANÇOIS GRIMALDI
PAULIN SANTONI**

Notaires Associés - ZI de Migliacciaru
BP. 44 - 20243 Prunelli di Fiumorbo

VENTE DE FONDS

**DE COMMERCE PAR LA
SOCIETE BEAUTE DIFFUSION/
A SOCIETE M.B.I.**

Suivant acte reçu par : Maître Paulin Santoni, Notaire associé titulaire d'un office notarial à Prunelli di Fiumorbo le 3 février 2011, enregistré SIE Pôle enregistrement de Bastia, le 7 février 2011 bordereau n° 2011/190, case 1. La Société dénommée BEAUTE DIFFUSION, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.800,00 euros ayant son siège social à Penta di Casinca (Haute-Corse) Centre commercial Hyper U - Folelli identifiée sous le numéro SIREN 434 483 079 RCS Bastia.

A cédé à :
La Société dénommée M.B.I. Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 7.700,00 euros ayant son siège social à Ghisonaccia (Haute-Corse) RN 198 identifiée sous le numéro SIREN 480 047 653 RCS Bastia.

Un fonds de commerce de vente de produits de parfumerie, salon d'esthétique, connu sous le nom de **PASSION BEAUTE** situé et exploité à Prunelli di Fiumorbo Haute Corse, centre commercial CASINO avec tous les éléments corporels et incorporels y attachés pour lequel fonds le vendeur est immatriculé au Registre du Commerce de Bastia SIREN 434 483 079 SIRET 434 483 079 00027.

Prix : CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 euros) s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS (91.297,00 euros)
- aux éléments corporels pour DIX HUIT MILLE SEPT CENT TROIS EUROS (18.703,00 euros)
Propriété immédiate
Jouissance à compter du 10 février 2011. Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Paulin Santoni, notaire à Prunelli di Fiumorbo où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,
Signé Paulin SANTONI, Notaire.

83

Par acte sous seing privé en date à Bastia du 22/12/2010, TL, 2B, SARL au capital de 1000 euros, RCS Bastia B 502 246 283, siège social sis Villa Les Palmiers, Route du Fort Luiggi, 20200 Bastia.

A donné en location-gérance à :
Monsieur Marcel Valery-Mordiconi, Pozzo, 20222 Brando, artisan taxi, dont l'immatriculation au répertoire de la chambre des métiers de Bastia est en cours.

L'autorisation d'emplacement N°25 créée le 25/04/1966, pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2011 pour finir le 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction.

28

"Avis d'insertion : avis est donné du changement de gérant d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **LILLOU Forme** : Société à responsabilité limitée **Siège social** : 5 Allées, des Bougainvilliers, 20200 San Martino di Iota. L'assemblée générale à nommé comme nouveau gérant, à compter du 7 février 2011, Monsieur Picard Ludovic en remplacement de Mme Picard Carole démissionnaire. L'article 11 des statuts a été mis à jour."

Notre Site Internet : www.corse-information.info

32

sci e casacce

RCS 492341474
Ld Elbitrone chez M. DI MAGGIO
20253 Patrimonio

En date du 04/02/11 les associés de la sci e casacce ont décidé en A.G.E la modification de l'objet social de la société en : La société à pour objet la réalisation et l'acquisition de tous biens immobiliers destinés à la vente et à la location.

62

Par acte SSP du 18/12/2010, enregistré au SIE de Bastia le 03/02/2011, bord n°2011/169, case 9, ext. 424. Messieurs Ange et Anthony Santini, demeurant tous deux Villa Althéa, Les Collines, 20260 Calvi cèdent à la Société La Pinède, SARL au capital de 100.000 euros, située Route de Bastia, 20260 Calvi, (381 837 111 RCS Bastia), le fonds de commerce de "camping" qu'ils ont en commun à Route de Bastia, 20260 Calvi, avec entrée en jouissance le 18/12/2010.

Prix : 1.100.000 euros
Les oppositions, éventuelles, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications aux adresses respectives, des deux parties et la correspondance sera adressée également au deux parties en leur domicile et siège social respectif.

Pour avis,

64

SOLYNE

E.U.R.L en liquidation
Capital de 8.000,00 euros
Siège Social : Immeuble Marchetti
Les Quatre Chemins - 20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 441219961

La gérante et associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 16 janvier 2011, la dissolution anticipée de l'EURL SOLYNE à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Mme MILLELIRI Sophie, Imm Plein Soleil, 20146 Sotta est nommée en qualité de liquidateur à compter du même jour, sa fonction de gérante prenant fin simultanément.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mme MILLELIRI Sophie, Imm Plein Soleil, 20146 Sotta et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le liquidateur.

36

Par assemblée générale du 30 décembre 2010, les associés de la société "SOCIETE INSULAIRE DE CONSTRUCTION", SARL au capital de 152.600 euros dont le siège est à Bonifacio (20169) - Lotissement Communal - Lieudit Musella (331860585 RCS Ajaccio), ont nommé la société COREVAL 15 avenue Colonel Colonna d'Ornano - 20000 Ajaccio et Monsieur Lionel BERETTA, Levidello - 20167 Afa en qualité de commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant, en remplacement de Monsieur Edmond GAVARRI et de Monsieur Pierre BATESTINI, démissionnaires.

Email :**al@informateurcorse.com**

01

PREFET DE LA HAUTE-CORSE**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS DE PROLONGATION
DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN
DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE
DE FORET DE LA COMMUNE DE L'ÎLE ROUSSE****2ème parution,**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe le public qu'il est procédé à une prolongation de l'enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt sur le territoire de l'Île Rousse jusqu'au 25 février 2011 inclus - arrêté préfectoral n° 2011027-0002 en date du 27 janvier 2011.

Madame Muriel DE BASQUIAT, Ingénieur conseil en environnement - DREAL, demeurant Lieudit "Berbi Rosse" Plaine d'Oletta - 20217 Saint-Florent, désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de l'Île Rousse :

- mardi 25 janvier 2011 - de 9h00 à 12h00
- mardi 1er février 2011 - de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 février 2011 - de 14h00 à 17h00
- vendredi 25 février 2011 - de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la Mairie de l'Île Rousse du 11 janvier au 25 février 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de l'Île-Rousse et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

72

Département de Corse du Sud**MAIRIE DE GUAGNO - 20160****APPEL D'OFFRE
A MAÎTRE D'OEUVRE**

Chargé de concevoir une piste forestière arrivant à "Campu d'oechju", de 4.5 Km environ.

- Préparer le dossier de consultation des entreprises
- Suivi et réception des travaux

Fin des consultations le samedi 12 mars 2011

Renseignements : Mairie de GUAGNO - Fax/Tél : 0495283124

Pour le Maire,
Le Conseiller délégué,
A.F. OTTAVJ.

34

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE**MAIRIE DE LAVATOGGIO
20225 LAVATOGGIO****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie de LAVATOGGIO
Village - 20225 LAVATOGGIO

Procédure de passation : Procédure adaptée passée en application de l'art. 28 du CMP

Objet du marché : Réfection de la route A TEPPA du revêtement enrobé HO

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique de l'offre (60%)
- Prix des prestations (40%)

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus :

* Monsieur le Maire - Mairie de Lavatoggio
Village - 20225 Lavatoggio

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus :

* Monsieur le Maire - Mairie de Lavatoggio - Village - 20225 Lavatoggio

Date limite de réception des offres : vendredi 18 février 2011

Date d'envoi de l'avis à la publication : 3 février 2011

65

SAGONE RESORT

Société par actions simplifiée
Au capital de 270.000 euros
Siège : U Mintrastettu
Route de Vico - 20160 Vico
RCS Ajaccio : B 325 940 886

Suivant courriers en date du 23 novembre 2010 et 14 décembre 2010, Ange-Mathieu Cesari, Résidence 1er Consul A3, Candia, 20090 Ajaccio, et André Abbo, 11, Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio, ont démissionné respectivement de leur mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire et Commissaire aux Comptes Suppléant, à compter du 31 décembre 2010.

Pour avis,

09

L.M.C. SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Porté à 200.000,00 euros
Siège social : 12, Alpina Di Vetta
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 523 153 377

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2010 que le capital social a été augmenté de 199.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,00 euros).

Pour avis,
Le Président.

43

**Société à Responsabilité Limitée
S.A.R.L PIC INFORMATIQUE**

Siège social : 9, Avenue Bévérini
20000 Ajaccio
Capital : 12.000 euros
RCS 429 333 560
N° Gestion 2000 B 24

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2011, la cession d'une part sociale entre M. Pierre Eric BABYLON et M. Lucien Paul Baptiste PERES a été autorisée et validée. Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2011, M. Lucien Paul Baptiste PERES a été désigné co gérant de la dite société.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, La Gérance.

29

Constitution SSP à Borgo en date du 07-02-2011 de la SARL LG commerce et distribution. Capital : 1000 euros
Siège: Centre commerciale Corsaire, 20290 Borgo. Durée : 99 ans. Gérance : LUCIANI-GIAMARCHI Julie, Antoinette, Maison Orlanducci 20215 Vescovato. Objet : Négoce de produits pour enfants. Création, animation d'ateliers et d'événements. Activité connexes RCS : Bastia.

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE****TEL : 04 95 32 04 40****FAX : 04 95 32 02 38**

Le concours de piles a fait des

Après le succès de l'opération l'an passé et afin de sensibiliser encore et toujours les plus jeunes, l'opération «Boîte à piles» a été reconduite cette année par le SYVADEC. Elle s'est déroulée du 8 novembre au 8 décembre 2010. Plus de 70 écoles réparties sur l'ensemble du territoire corse ont participé à l'événement. Le résultat est à la hauteur des espérances : les écoliers ont collecté près de 5 tonnes de piles, soit 30 % de plus que l'an passé !

Pierre Guidoni, Vice-président du SYVADEC : «Je me félicite de la réussite de cette opération qui a connu, une nouvelle fois, une forte participation. «Boîtes à piles» permet d'aborder les enjeux du recyclage sous un aspect ludique et pédagogique. Cette action fait partie de la politique de sensibilisation menée vis-à-vis des plus jeunes par le SYVADEC, au même titre que les animations scolaires.»

Le principe

Les élèves des écoles participantes disposaient d'un mois pour collecter un maximum de piles usagées. A la suite de quoi, ces derniers se sont rendus à la recyclerie la plus proche de leur école afin de peser les piles qu'ils avaient collectées. Pour cette opération, Le SYVADEC a mis à leur disposition le matériel de collecte ainsi qu'un kit pédagogique auprès des enseignants pour leur faciliter la mise en place d'ateliers autour de la thématique des piles.

Encore plus d'élèves pour amasser encore plus de piles !

L'an dernier, cette opération avait permis de récolter 3,83 tonnes de piles, soit 147.308 piles grâce à la participation de 58 écoles élémentaires. Cette année, ce sont 70 écoles, soit 7 681 élèves, qui ont collecté près de 5 tonnes de piles, soit 191.469 piles ! Un franc succès qui montre combien les jeunes enfants se sentent concernés et s'intéressent au recyclage.

Résultats des éditions 2009 et 2010

Les vainqueurs

Pour cette opération, la **Corse** a été divisée en 4 bassins. Deux écoles sont désignées gagnantes par bassin :

- celle qui a collecté le plus de piles au total,
- celle qui a récolté le plus de piles par enfant.

(Cf. page suivante pour les résultats)

Ange-Pierre Vivoni, Maire de Sisco :

«Je suis très heureux d'accueillir l'équipe du SYVADEC aujourd'hui pour récompenser les écoliers de Sisco sortis premiers au classement par pesée et seconds au classement par ratio. Je suis très fier des résultats qu'ils ont obtenus et je suis sûr qu'ils feront encore mieux l'année prochaine.»

En cadeau, les écoliers premiers au classement recevront une carte USB à l'effigie du petit bonhomme **Saveriu** qu'ils auront su



aider dans sa quête de piles ! Leurs écoles recevront une ramette de papier recyclé par élève.

Quant aux seconds, ils recevront des lampes dynamo. Enfin, tous les élèves seront récompensés de leur participation en recevant un stylo. Au total ce sont 569 ramettes de papier, 569 cartes USB, 584 lampes dynamo et 7 681 crayons qui auront été distribués à l'occasion de ce concours.

Les Résultats : 12 écoles gagnantes

POUR LE BASSIN N°1 (NORD EST)

Ecole de Sisco, 1^{ère} au classement par pesée avec 320 kg et 2^{ème} au classement par ratio avec 3.64 kg/élève.

Ecole maternelle de Furiani, 2^{ème} au classement par pesée avec 200 kg.

Ecole IME Centre Flori de Biguglia, 1^{ère} au classement par ratio avec 12,85 kg/élève.

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DOMINIQUE CRISTIANI

— DEPUIS 1971 — **06 03 29 66 18** —

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLOMÉ ET QUALIFIÉ

s émules !



POUR LE BASSIN N°2

(BALAGNE, CENTRE CORSE, PLAINE)

Ecole primaire de San Giulano, 1^{ère} au classement par pesée avec 163 kg.

Ecole primaire Publique de Feliceto, 2^{ème} au classement par pesée avec 141 kg et 1^{ère} au classement par ratio avec 11,75 kg/élève.

Ecole intercommunale de la Vallée d'Alessani, 2^{ème} au classement par ratio avec 3,42 kg/élève.

POUR LE BASSIN N°3

(SECTEUR OUEST ET GRAND AJACCIO)

Ecole Publique de Sarrola Carcopino, 1^{ère} aux deux classements avec 520 kg à la pesée et 26.95 kg/élève.

Ecole maternelle bilingue Pascal Paoli des Cannes (Ajaccio), 2^{ème} au classement par pesée avec 172 kg.

Ecole annexe Charles Bonafedi (Ajaccio), 2^{ème} au classement par ration avec 2,72 kg/élève.

POUR LE BASSIN N°4 (SECTEUR SUD)

Ecole Élémentaire M et T Marcellesi (Porto Vecchio), 1^{ère} au classement par pesée avec 202 kg.

Ecole de San Gavino di Carbini, 2^{ème} au classement par pesée avec 180 kg et 2^{ème} au classement par ratio avec 3,33 kg/élève.

Ecole Primaire de Sainte Lucie de Tallano, 1^{ère} au classement par ratio avec 4,04 kg/élève.

D'ICI ET D'AILLEURS / PAR PIERRE SANTONI

■ UNIVERSITÀ DI CORSICA

Ecole Doctorale : conférence “Les enjeux énergétiques du XXI^{ème} siècle”, le 11 février

L'Ecole Doctorale de l'Université de Corse propose une conférence du Professeur Dominique GENTILE (Université de Versailles, St Quentin en Yvelines) portant sur « Les Enjeux Energétiques du XXI^{ème} Siècle ». Cette conférence est ouverte à tous et aura lieu le vendredi 11 février à 14h à Corte, Amphithéâtre Acquaviva, IUT, Campus Grimaldi.

Depuis des siècles, l'énergie est associée à la civilisation et à ses progrès. C'est un symbole de la puissance des nations. Elle représente une composante stratégique dans le jeu de la géopolitique mondiale. Or, aujourd'hui, l'énergie est devenue un problème majeur. Les causes principales de ce problème résident, d'une part, dans les risques d'épuisement des ressources, d'autre part, dans l'éventualité d'un emballement du réchauffement climatique.

Si l'énergie risque de manquer, les questions pour demain sont les suivantes : de quelles réserves et de quel débit disposons-nous pour les décennies à venir ? Peut-on produire assez pour satisfaire nos besoins, les besoins de la société, mais aussi peut-on consommer moins ?

Or, selon l'**Agence Internationale de l'Energie (AIE)**, avec la croissance démographique, la demande en énergie va augmenter de 50% dans les 30 prochaines années. C'est énorme mais c'est légitime. Et si on ne fait rien, c'est insoutenable. Ce sont ces questions essentielles auxquelles le conférencier tente de répondre.

Après une analyse de l'état de la situation aujourd'hui en termes de production d'énergie et d'utilisation, on s'interroge sur les deux types d'actions possibles à mener dans les années à venir, à court et moyen terme :

Maîtriser la consommation d'énergie par une utilisation «rationnelle», notamment dans les transports et le bâtiment (une meilleure isolation thermique des bâtiments existants est une activité créatrice d'emplois non «délocalisables»).

Produire de l'énergie (et surtout de l'électricité) par des sources d'énergie décarbonées donc, peut-être, renouvelables (on s'interroge notamment sur les moyens d'augmenter la part du solaire ou de l'éolien dans les décennies à venir).

La conclusion qui s'impose est qu'il n'existe pas de solutions miracles répondant à toutes les contraintes et à tous les enjeux. Assurément, l'avenir passe par le déclin du pétrole et l'apparition progressive des énergies renouvelables. Mais elles ne seront pas seules, cela est une évidence ! Et le charbon et le gaz ont encore de beaux jours devant eux !

L'avenir, c'est la diversité dans les énergies avec, en tête et pour longtemps, le charbon, le nucléaire et le solaire. L'hydrogène apparaît aussi comme un élément primordial dans ce «bouquet» diversifié, d'ailleurs plus pour le stockage ou comme vecteur énergétique. On aurait tort de ne pas mettre un fort accent sur l'efficacité énergétique. L'efficacité énergétique – l'énergie la moins chère étant celle que l'on ne produit pas ! – signifie une moindre consommation sans privation importante car cette diminution doit passer par des améliorations technologiques. Les industries qui en découlent sont créatrices d'emplois «sur place».

En conclusion, pour l'avenir immédiat, il n'existe pas de solution «miracle» unique et on ne doit pas attendre de rupture technologique importante avant longtemps. Les solutions ne sont pas uniquement technologiques, elles sont aussi politiques. Une meilleure répartition de l'énergie dans le monde est la condition nécessaire à la lutte contre la pauvreté. L'autre décision de nature politique est liée à la défense de l'environnement et à la limitation du réchauffement. La réduction des émissions de gaz carbonique doit passer par de nouvelles régulations internationales. Il y a urgence à construire de véritables partenariats entre pays.

Enfin, naturellement, il n'en demeure pas moins qu'à plus long terme l'avenir repose sur la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles techniques. Seule la recherche scientifique peut fournir la clé à de nouveaux débouchés. Cette conférence se veut à la fois une «revue» technologique des productions diversifiées d'énergie et de leurs usages, et un support pour l'aide à la prise de décisions en matière de politique économique de l'énergie.

Championnat National U 17

Défait par un bon S.C.Bastia

l'A.J.Biguglia pouvait espérer mieux

Lourdement handicapés par l'absence de leurs meilleurs éléments, les Bigugliais, chers à Joseph Casanova, auront eu le mérite de tenir tête à leurs sympathiques rivaux dont le potentiel était largement supérieur.

Volontaires certes, les camarades du Capitaine **Marc Palma**, toujours aussi remarquable dans son but, se sont tout de même montrés sous un meilleur jour face à leurs rivaux qui allaient ouvrir la marque par **N'Komb N'Komb**, lequel, profitant d'une inattention dans la surface, surprenait le gardien bigugliais (15^{ème}).

Poursuivant sur leur lancée les jeunes Bastiais doublaient la mise grâce à une belle action d'**El Fagyh** qui trompait **Palma** (20^{ème}). Mais si la domination des locaux était manifeste, elle était aussi contenue par leurs rivaux qui se démenaient avec un grand courage pour contrer ces vagues incessantes. Et suite à une interception, l'avant-centre **Esge** se débarrassait de son adversaire et alertait **Orsini** dans la surface. Celui-ci lui rendait la politesse en lui renvoyant le ballon qu'il expédiait dans la cage de **Barallini**, lequel ne pouvait éviter le but (30^{ème}).

Cette réussite redonnait espoir aux Bigugliais mais le rapide **Barbato** filait sur le côté droit et à l'entrée de la surface décochait un tir puissant qui passait juste au-dessus. C'était une première alerte. Il tentait à nouveau un centre qui lobait **Palma** et permettait à **Manzala**, seul face à la cage vide, d'inscrire de la tête une troisième réalisation juste avant la mi-temps (44^{ème}).

A la reprise, les choses ne tardaient pas puisque, suite à un coup franc accordé par **M. Coulon** aux Bastiais, **Blanc** décochait un tir remarquable qui venait s'engouffrer dans la lucarne de **Palma** (46^{ème}) - 4 à 1 - , les Bigugliais tentaient de retrouver leurs esprits et **Orsini**, qui avait traversé le terrain, se présentait devant **Barallini**, mais tergiversait trop et se faisait contrer par le gardien bastiais qui évitait le but. Quelle occasion perdue !

Une nouvelle opportunité se présentait aux Bigugliais. Suite à un cafouillage dans la surface de **Barallini**, les poulains de **Joseph Casanova** ne savaient profiter de cette superbe occasion. Encore

Stade Pieve di Lota : S.C.Bastia bat A.J.Biguglia 5 à 1. Mi-temps 3 - 1. Arbitrage de **M. Coulon**.

Buts pour le SCB de : N'Komb N'Komb (15^{ème}), El Fagyh (20^{ème}) Manzala (44^{ème}), Blanc (46^{ème}), Togande (82^{ème}).

L'**AJ Biguglia** sauvait l'honneur par **Esge** (30^{ème}).

une belle possibilité qui était à leur portée et qu'ils ne surent exploiter (78^{ème}). Une maladresse qui allait profiter aux jeunes Bastiais. Le capitaine **Togande**, seul devant la cage, se jetait, et de la tête, et aggravait la marque (82^{ème}).

Finalement une victoire méritée pour les Bastiais qui semblent à présent sereins. Grâce à cette victoire, ils s'installent au milieu d'un groupe très relevé.

Côté bigugliais, nous avons été surpris malgré les absences de certains titulaires.

Malgré une défaite un peu lourde, les Bigugliais ont laissé entrevoir de nouvelles qualités. Ils doivent donc persévérer.

Joseph Casanova satisfait

Il déclare :

«Avec une équipe diminuée (5 suspendus, 2 blessés) nous avons eu quelques difficultés pour aligner un groupe compétitif. Il fallait reconstruire une équipe et mettre en place une organisation de jeu qui tienne plus ou moins la route. Malgré le résultat, il y a eu des satisfactions dans le contenu : l'état d'esprit, la motivation tout au long de la partie, les consignes respectées sur le plan du jeu aussi bien défensif qu'offensif.

Il faut signaler que nous avons marqué un but sur une action de jeu, alors que, jusqu'à présent, tous nos buts ont été marqués sur coups de pied arrêtés. Mais aussi nous nous sommes créés quelques occasions de but que nous n'avons pas pu concrétiser.

Bien sûr il y a eu des absences de concentration et d'attention, ce qui a permis à nos adversaires de faire la différence. Ma passion veut que je sois positif. On n'est jamais obligé de gagner mais on est toujours obligé de tout faire.»

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie
Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 4. **Cœur** : L'harmonie de votre couple est un bien inestimable. Entretenez-la sans ménager vos efforts. **Affaires** : Faites preuve d'audace dans les négociations. Vous n'en manquez pas et cela devrait particulièrement vous réussir. **Santé** : Ménagez votre foie.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 7. **Cœur** : Votre charme opère une fois de plus. N'en profitez pas pour autant pour faire des bêtises. **Affaires** : Une trêve fera un bien fou. Après cela, vous reprendrez ardemment toutes vos activités. **Santé** : Un réel besoin de vous détendre.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous cernez bien les personnes. Vous entretenez de très bonnes relations entre tous les membres de la famille. **Affaires** : Il est nécessaire de dialoguer. Vos collègues ne comprennent pas bien vos nouveaux objectifs. **Santé** : Vous devez perdre quelques kilos.

CANCER (21 juin au 21 juillet).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous appréciez pleinement la vie à deux. De très bons moments d'intimité en perspective. **Affaires** : Préparez attentivement vos interventions. Une stratégie bien établie est la base d'une réussite quasi-certaine. **Santé** : Protégez-vous du vent froid.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous avez besoin d'exprimer vos sentiments. Ne vous retenez pas, votre partenaire n'attend que cela. **Affaires** : Il est parfois prudent de renoncer. Vous en aurez la preuve dans les jours qui viennent. **Santé** : Quelques problèmes au niveau des intestins.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vos envies ne correspondent pas toujours à celles de votre partenaire. Il vous faudra faire des concessions. **Affaires** : Il faut prendre position sur un problème épineux. Ne craignez pas d'affirmer votre opinion. **Santé** : Tout va pour le mieux.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous doutez trop de votre charme. Soyez plus relax, et vous verrez que vous ne resterez pas longtemps seul. **Affaires** : Plusieurs directions s'ouvrent à vous. Il est prudent de les analyser avant de choisir. **Santé** : De légers maux de tête.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Votre couple retrouve une ambiance affective un peu oubliée. Tout va maintenant bien mieux. **Affaires** : Une toute nouvelle motivation vous habite. Vous vous sentez prêt à relever tous les défis sans hésiter. **Santé** : Un bon regain de moral.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 0. **Cœur** : Une absence vous contrariera quelque peu. Rassurez-vous, elle sera de courte durée. **Affaires** : Il faudra reprendre un rythme de travail assidu. Il ne faudrait pas vous endormir sur vos lauriers. **Santé** : Couvrez-vous pour sortir.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

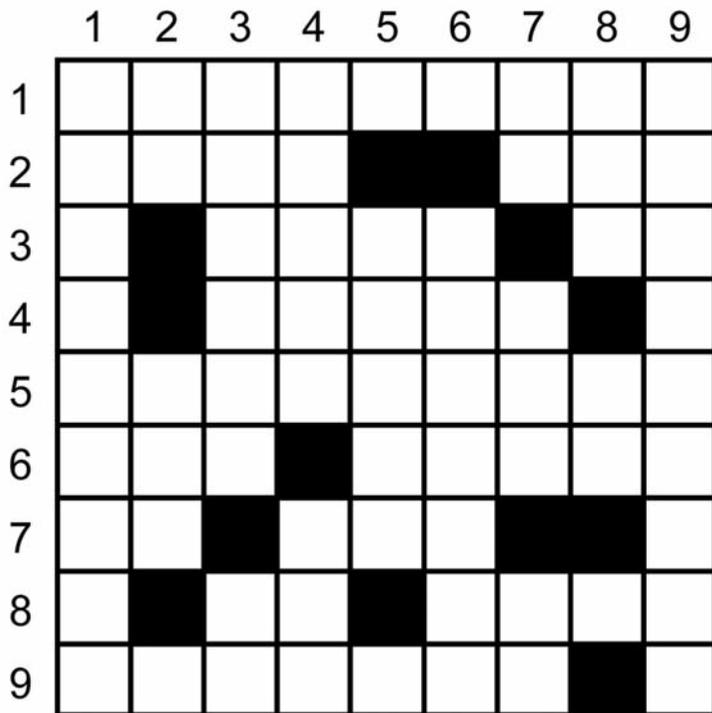
Chiffre : 4. **Cœur** : Votre égoïsme a tendance à reprendre le dessus. Pensez à partager chaque fois que vous le pouvez. **Affaires** : Faites-vous remarquer de vos supérieurs. Agissez de façon à les surprendre, mais de manière positive. **Santé** : Allégez vos repas.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 6. **Cœur** : Des jaloux aimeraient déstabiliser votre couple. Soyez attentif aux agressions dissimulées. **Affaires** : Formez une nouvelle équipe de travail. Il faut que chacun s'implique personnellement pour réussir. **Santé** : Vous ressentez de la fatigue.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 9. **Cœur** : Ne vous laissez pas emporter par les habitudes. Il faut remettre un peu de piment dans votre vie. **Affaires** : Rien de bien palpitant en vue. Contentez-vous d'assurer le suivi des tâches quotidiennes. **Santé** : Vous semblez en parfait équilibre.

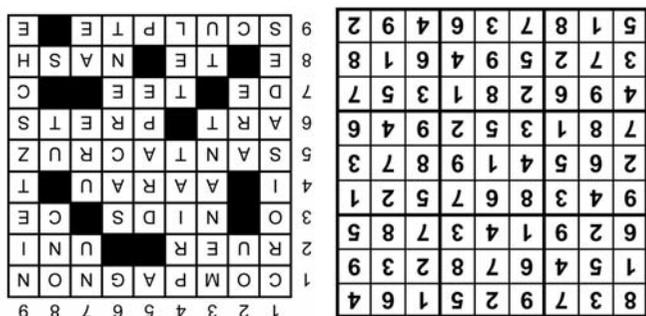
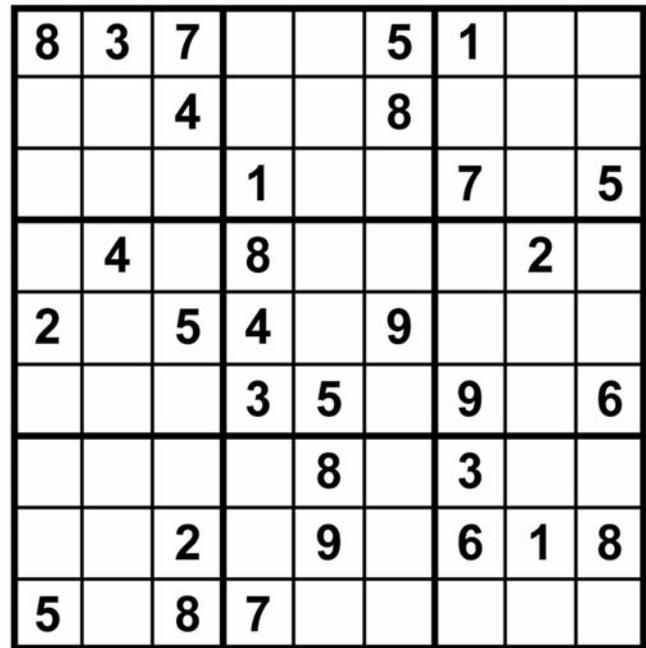


Horizontalement

- Copain.
- Se rebeller. - Dans le même ton.
- Repaires. - Démonstratif.
- Ville suisse.
- Archipel de Mélanésie.
- Savoir-faire. - Avances remboursables.
- Instrument du hasard. - Cheville.
- Règle. - Ecrivain anglais du XVIe siècle.
- Taillé.

Verticalement

- Expéditions médiévales.
- Laisse le choix. - Petite propriété.
- Conduisant. - Familier.
- Adressât une requête. - Pronom.
- Couvre.
- Investissent.
- Comme un ver. - Gros gibier. - Début d'aération.
- Jamais autrefois. - Vieille clé.
- Philosophe allemand du XIXe siècle.



A Settimana

7^{ème} semaine de l'année

du 11 au 17 février 2011

Les fêtes : le 11, ND de Lourdes, Désiré - le 12, Ombeline, Félix - le 13, Béatrice, Jordanne - le 14, Cyrille, Valentin - le 15, Claude - le 16, Julienne - le 17, Alexis.

7^{ésima} settimana di l'annu

da u 11 a u 17 ferraghju 2011

E feste : u 11, A Madonna di Lourdes - u 12, Filice - u 13, Beatrice. Martinianu - u 14, Valentinu. Cirillu è Mettodiu - u 15, Ghjurgjhina - u 16, Marti Grassu, Ghjuliana - u 17, E Cennere.

L'info insolite

Allo, cousin Barack !

Les habitants de **Barak**, une localité kirghize enclavée en **Ouzbékistan**, désespéraient d'obtenir un jour les terres qui leur avaient été promises après les affrontements ethniques de juin 2010. Ils ont donc écrit à leur «cousin» **Barack Obama** pour qu'il intercède en leur faveur. Celui-ci a répondu qu'il ne pouvait s'immiscer dans les affaires d'un État souverain, mais qu'il les aiderait financièrement.

Le coût du lapin

C'est l'année du **Lapin** en **Chine**, où, pour célébrer le nouvel an, l'on s'offre des gâteaux représentant cet aimable rongeur. Des friandises destinées à attirer la richesse chez ceux qui les reçoivent. Les **Philippines** fortunés d'origine chinoise préfèrent montrer, eux, qu'ils ont déjà cette richesse. Les lapins qu'ils offrent sont recouverts de feuilles d'or de 24 carats et incrustés de diamants.

Vous en étiez ?

Le notaire d'**Arras** ouvrant le testament de **Jeannine Vromant** en janvier 2008 avait été bien ennuyé. Sans enfants, sans héritiers, cette habitante de **Dieppe** avait décidé de léguer tous ses biens, en parts égales, à toutes les personnes sympathiques qu'elle avait rencontrées au cours de sa vie. Après trois ans de recherches ardues, le notaire a enfin pu envoyer des chèques de 2 000 € à 303 heureux héritiers.

Sumo triche

Jacques Chirac doit être bien déçu. Un grand scandale vient de frapper le monde du sumo, ce sport ancestral japonais qui est aussi son sport préféré. Des écoutes téléphoniques ont révélé à la police nipponne qu'au moins quatre combats sur dix étaient truqués et que le sumo devenait de plus en plus un simple spectacle semblable au catch américain.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 12 février 1993**, deux garçons âgés de dix ans enlèvent, dans un centre commercial de **Liverpool**, un petit garçon de deux ans et le battent à mort. Condamnés à perpétuité, ils ont été libérés en 2001 à l'âge de 18 ans.

► **Le 13 février 1960**, la **France** déclenche sa première explosion atomique expérimentale dans le désert du **Tanezrouf**. Elle devient ainsi la quatrième puissance nucléaire après les **Etats-Unis**, l'**URSS** et le **Grande-Bretagne**.

► **Le 14 février 1974**, le **FLB**, **Front de Libération de la Bretagne**, prive de télévision une grande partie de la région en faisant sauter un émetteur.

► **Le 15 février 1946**, à l'**université de Pennsylvanie**, le général américain **Gladeon Barnes** fait la première démonstration publique d'un ordinateur

électronique. Il pèse 30 tonnes et occupe une superficie de 13 m².

► **Le 16 février 1959**, **Fidel Castro** devient le chef du gouvernement cubain. Malade, il a cessé toutes ses fonctions à la tête de l'**État** le 24 février 2008, cédant le pouvoir à son frère **Raúl**.

► **Le 17 février 1917**, la **Chambre** vote l'attribution d'un franc par jour aux soldats des tranchées.

A MEDITER

«La mauvaise compagnie est pareille au chien qui salit le plus ceux qu'il aime le mieux.»

Jonathan Swift

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

LATINITÀ
presenta
**14° FESTIVAL
DE CINE ESPAÑOL
Y LATINOAMERICANO**



**12-19 de Febrero
de 2011
AIACCIU
ESPACE DIAMANT**

© LANDI



ATHLETICORSE

LE MAGAZINE RÉGIONAL DE L'ATHLÉ 5€

N°3

FÉVRIER 2011



La Corse qui gagne

***Demi Finales des Championnats de France
de CROSS, de l'Arc Méditerranéen***

Le 13 Février, Domaine de Bagheera, à Bravone, Linguizzetta